

Communauté de Communes Terre d'Eau

**Rapport d'orientations budgétaires 2021
et Note Brève et Synthétique
des Comptes Administratifs
2020**



Conseil de Communauté du 18 mars 2021

Directeur Général des Services: Emile LAINE

SOMMAIRE

I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

I.1 Les perspectives liées à la croissance économique

I.2 Les perspectives liées au déficit et à la dette publique

II. LES FINANCES LOCALES

II.1 Les principales mesures du PLF 2021 impactant les collectivités locales

II.3 Les mesures diverses

III. LE BILAN 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCTE

III.1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel, des effectifs et de la mutualisation
- Le rapport sur l'égalité hommes/femmes
- Les dépenses fiscales
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courante et les charges exceptionnelles et provisions

III.2 La section de fonctionnement : les recettes

- Les produits des services
- Les atténuations de charges
- Les impôts et taxes
- Les dotations et participations
- Les produits exceptionnels

III.3 L'épargne du budget principal

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette

III.4 La section d'investissement : les dépenses

- Le remboursement du capital de la dette
- Les travaux / équipements/acquisitions/subventions

III.5 La section d'investissement : les recettes

- Les concours extérieurs
- Le FCTVA

III. 6 La dette

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020- PROJETS PRINCIPAUX ET PROJETS PLURIANNUELS DU BUDGET PRINCIPAL

V. LE BILAN 2020 DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE »

V.1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- Les charges de personnel et frais assimilés
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courantes et exceptionnelles

V.2 La section de fonctionnement : les recettes

- Les produits des services et domaines
- Les autres produits de gestion courantes
- Les produits exceptionnels

V.3 L'épargne du budget Zones d'activité de la CCTE

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette

V.4 La section d'investissement : les dépenses

- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours

V.5 La section d'investissement : les recettes

- Les produits de cession
- Les dotations, fonds divers et réserves
- Les subventions d'investissements

VI. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 ET LE PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU NOUVEAU BUDGET ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

VII) LE BILAN 2020 DU BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

VII-1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- Les charges de personnel et frais assimilés
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courantes et exceptionnelles

VII.2 La section de fonctionnement : les recettes

- Les produits des services et domaines
- Les autres produits de gestion courantes
- Les produits exceptionnels

VII.3 L'épargne du budget Zones d'activité de la CCTE

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette

VII.4 La section d'investissement : les dépenses

- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours

VII.5 La section d'investissement : les recettes

- Les produits de cession
- Les dotations, fonds divers et réserves
- Les subventions d'investissements

VII.6 La dette

VIII) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 DU BUDGET DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

IX) CONCLUSION

Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un **débat sur les orientations budgétaires de la communauté de communes** est, chaque année, **inscrit à l'ordre du jour du conseil de communauté**.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, *dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette*. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. » Il en est de même pour les communautés de communes.

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) apporte les **deux principales modifications** suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une **publication**, notamment sur le **site Internet de la CCTE**,
- le **débat** afférent à **la présentation de ce rapport** doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit dorénavant être **transmis au représentant de l'Etat dans le département**.

En outre, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 instaure un dispositif d'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements. L'article 13 de la loi précitée dispose ainsi :

« I – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »



I) Les perspectives liées à la trajectoire des finances publiques

LE CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT GENERAL

Le Fonds Monétaire International (FMI) anticipait en juin 2020 une diminution de la croissance mondiale de -4,9% en 2020. Cette estimation a été revue à la hausse en octobre 2020 à -4,4% en raison de la chute du PIB sur le second trimestre 2020 moins importante que prévue et d'une reprise post-confinement plus énergique qu'attendue.

Cette baisse de croissance en 2020 résulte des répercussions économiques de la crise sanitaire qui a conduit à un confinement mondial des individus, un arrêt brutal des économies et des échanges mondiaux. La pandémie s'est propagée dans de nombreux pays, provoquant un ralentissement profond et simultané de l'activité économique dans le monde entier.

Outre la diminution de la croissance, cette crise s'est manifestée par une contraction du commerce mondial, qui devrait atteindre -10 % en 2020 et une inflation atone.

La diminution prévisible des perturbations de l'activité économique, les mesures prises par les Etats (Plan de Relance) et les grandes banques centrales (apport de liquidités à l'économie, assouplissement des critères de Maastricht s'agissant des déficits budgétaires) permettaient d'envisager une reprise de la croissance mondiale en 2021 de +5,2 %.

Ces projets reposent sur une hypothèse de distanciation physique maintenue en 2021 et sur un niveau de taux directeur stabilisé par les banques centrales à leur niveau actuel. Elles intègrent également les mesures fiscales et budgétaires déjà annoncées et appliqués dans le monde d'un montant de 6000 milliards de dollars.

En zone Euro, le FMI a anticipé une récession de -8,3 % en 2020 et une reprise de +5,2 % en 2021. Les économies de la zone Euro n'ont pas été touchées de la même manière par la crise économique: récession estimée de -10,6% pour l'Italie, -12,8% pour l'Espagne et -6% pour l'Allemagne. Concernant la France, la croissance devrait diminuer de -9,8 % en 2020.

La Banque de France, quant à elle, a révisé à la hausse au mois de septembre sa projection de croissance 2020 établie en juin 2020 à -8,7% contre -10,3% en juin. En effet, l'évolution de l'activité observée sur les deuxièmes et troisièmes trimestres 2020 a diminuée moins fortement qu'attendu. Pour 2021, le FMI anticipe une reprise de +6% contre + 7,3 % pour la Banque de France. Le chômage en France augmenterait sur l'année 2020, malgré la mise en place du dispositif de chômage partiel, passant de 8,4% fin 2019 à 10,1 % début 2021 pour grimper jusqu'à 11,7% mi-2021; le pouvoir d'achat devrait légèrement reculer de 0,5% et repartir en hausse mi-2021 de 0,9%.

L'épidémie de Covid-19 a conduit le gouvernement français à recourir à l'endettement pour amortir l'impact économique de la crise sanitaire. La dette publique augmenterait fortement à 117,5 % du PIB après 98,9 % en 2019 (*source Banque de France*)

● Les objectifs de déficit budgétaire

- Les prévisions de solde structurels et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2021, l'exécution de l'année 2019 et la prévision d'exécution de l'année 2020 s'établissent comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

<i>En points de PIB</i>	Exécution 2019	Prévision 2020	Prévision 2021
Solde structurel (1)	-2,2	-0,6	-3,8
Solde conjoncturel (2)	0,2	-7,2	-4,5
Mesures ponctuelles et temporaires (3)	-1,0	-3,5	-0,2
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-3,0	-11,3	-8,5

- Les objectifs de déficit budgétaire

Le déficit public se décompose de la façon suivante :

<i>En points de PIB</i>	2019	2020	2021
État	- 3,5	-9,7	-7,4
ODAC (organismes divers administration centrale)	- 0,1	1,1	- 0,1
APUL (administrations publiques locales)	0,0	- 0,1	0,0
ASSO (administrations de sécurité sociale)	0,6	- 2,6	- 1,0
Total	- 3,0	- 11,3	- 8,5

Les objectifs de déficit budgétaire

Pour faire face à la crise, le **plan de relance de 100 milliard d'euros** se décompose de la façon suivante:

Etat	86
Crédits budgétaires	64
Dont: mesures déjà engagées dès 2020	15
Dont: Mission Plan de Relance (AE2021)	36
Dont: PIA 4	11
Dont: Autres vecteurs budgétaires	2
Baisse des impôts de production	20
Garanties	2
Administrations de la Sécurité Sociale	9
Séjour de la Santé –Volet « investissement public »	6
Unedic –Activités partielles de longue durée	2
CNAF –Majoration de l'Allocation de Rentrée Scolaire	1
Hors Administrations Publiques	5
Banque des Territoires	3
BPI France	2
TOTAL	100



II) Les dispositions concernant les ressources locales

Les dispositions concernant les ressources locales

- **Suppression de fiscalité économique pour le bloc communal**

La baisse des impôts de production correspond à la suppression des impôts économiques locaux. Une **baisse de 10,5 Md€ de la baisse de fiscalité locale est prévue**: 7,25 Md€ au titre de la CVAE des Régions et 3,4 Md€ par une réduction de la valeur locative des établissements industriels. Leur **suppression est définitive**, mais le tableau présenté ci-dessous ne compte que les deux premières années pour les suppressions d'impôts locaux. 18000 communes et tous les EPCI sont concernés par la réduction de la valeur locative des établissements industriels.

- Suppression de la part régionale de CVAE (50%): le reste du produit de la taxe désormais réparti entre le bloc communal et les départements
- Suppression de la moitié de la TFPB et de la CFE des établissements industriels pour un montant de 3,4 Md€
- Abaissement du plafonnement de la CET de 3% de la valeur ajoutée à 2%

Les dispositions concernant les ressources locales

Suppression de la part régionale de CVAE

- **Produit de la CVAE désormais réparti dorénavant entre le bloc communal et le départements**
- Avant la réforme: produit de la CVAE repartit entre trois niveaux de collectivités territoriales:
Départements (23,5 %)- Bloc Communal (26,5%)- Régions (50%)
- Après la réforme: **Bloc communal (53%)- Départements (47%)**

Les dispositions concernant les ressources locales

Suppression de la fiscalité économique pour le bloc communal

Pertes de recettes pour les communes et les EPCI **compensées par un prélèvement sur recettes de l'Etat (PSR).**

Modalités de cette compensation:

(perte annuelle de bases X taux 2020) avec des taux gelés à valeur 2020

Mesures d'adaptation et de correction des effets de la suppression des 3,3 md€ sur les autres taxes directes locales:

- La diminution des impositions foncières (CFE et TFPB) sur les locaux industriels entraîne toutes choses égales par ailleurs un ressaut d'imposition pour les autres contribuables assujettis à la TH et à la TFPNB, mais également aux autres contribuables de la TFPB et de la CFE.
- Par exemple, le produit de la taxe GEMAPI est d'abord réparti en fonction de la part qu'a représenté chacune des taxes sur laquelle elle est recouvrée (TF, CFE, TH) dans l'ensemble des recettes fiscales des communes l'année précédente. Elle est ensuite supportée par chaque contribuable pour chacune des impositions en fonction du montant de la contribution due. Aussi une contraction du produit de la TFPB et de la CFE entraîne mécaniquement un ressaut d'imposition à produit global constant – au détriment des contribuables assujettis à la TH et à la TFPB.

Les dispositions concernant les ressources locales

Remise en cause de la dynamique de la compensation des pertes de TH des intercommunalités à fiscalité propre

Avec la réforme de la taxe d'habitation, le bloc communal et les départements verront leur panier fiscal modifié à partir de 2021.

Les pertes de ressources des EPCI à fiscalité propre et des départements seront compensées par l'attribution d'une part de TVA dynamique.

En effet, en 2021, les montants de TVA versés seront égaux aux montants de TH perdus par les EPCI à fiscalité propre (bases de TH 2020 X taux intercommunal de 2017) et de TFPB perdus par les Départements (bases TFPB x taux départementaux 2019), quel que soit le montant de TVA encaissé par l'Etat en 2020.

Il devait en résulter une dynamique de compensation plus importante pour les départements et les EPCI à compter de 2022. L'article 75 de la Loi de Finances modifie les ratios d'évolution de compensation qui seront basés avec comme dénominateur commun la TVA 2021 et non plus la TVA 2020, ce qui induira une moindre évolution de la compensation attribuée par l'Etat.

- Modification des mécanismes de détermination de l'évolution annuelle du produit de TVA à reverser aux intercommunalités à fiscalité propre

Les dispositions concernant les ressources locales

Compensations des pertes de recettes induites par la crise sanitaire

- Reconduction en 2021 de la « clause de sauvegarde » pour le bloc communal: les pertes de recettes domaniales exclues
- Création d'une dotation pour alimenter les fonds départementaux de péréquation des DMTO des communes de moins de 5 000 habitants non classées stations de tourisme
- *DMTO: taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière*

Les dispositions concernant les ressources locales

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 des dispositifs zonés:

- zones de revitalisation rurale (ZRR)
- zones d'aide à finalité régionale (ZAFR)
- zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (ZAIPME)
- zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE)
- bassins d'emploi à redynamiser (BER)
- bassins urbains à dynamiser (BUD)
- zones de développement prioritaire (ZDP)

Les dispositions concernant les ressources locales

❑ **900 000 € de dotation au profit des collectivités contributrices au FNGIR ayant subi une forte baisse de bases de CFE depuis 2012**

➤ **Condition d'éligibilité:**

- avoir constaté une perte de bases de CFE supérieure à 70 % depuis 2012
- et avoir un prélèvement FNGIR supérieur à 2% des recettes réelles de fonctionnement

Les variables d'ajustement en 2021

- Une baisse fixée à **51 millions d'euros en 2021**, qui **porte uniquement sur les dotations des départements et des régions.**
- Les **dotations du bloc communal utilisées comme variables sont préservées.** Ainsi, sont maintenus à leur niveau de 2020 :
 - **la Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes et des EPCI,**
 - **les Fonds départementaux de péréquation de la TP (FDPTP),**
 - **la compensation du versement transport.**

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

- **Le montant total de DGF est fixé à 26,8 milliards d'euros en 2021, globalement identique à 2020.**

La dotation d'intercommunalité: augmentation de 30 M€
(correspond à l'augmentation annuelle prévue dans la réforme de 2019).

- Cette stabilisation globale n'empêchera pas les variations individuelles de DGF en 2021, résultant des règles habituelles de calcul avec notamment :
 - l'évolution des situations de chaque commune et EPCI au regard des critères de calcul de la DGF,
 - l'impact des écrêtements.

La DGF : rappels sur les mécanismes d'écrêtement

- Les écrêtements servent à financer les besoins au sein de la DGF du bloc communal, notamment la hausse annuelle de la péréquation.
- Deux mécanismes d'écrêtement :
 - un écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire des communes, sous condition de potentiel fiscal (environ 20 300 communes écrêtées en 2020);
 - une minoration appliquée sur la dotation de compensation des EPCI.

La DGF : progression de la péréquation en 2021

- La **péréquation** en hausse de **180 millions d'€ (M€)**, comme les années passées :
 - Dotation de solidarité urbaine (DSU) : + 90 M€ (2 471 M€ en 2021, + 3,8 %)
 - Dotation de solidarité rurale (DSR) : + 90 M€ (1 782 M€ en 2021, + 5,3 %)
 - Pas de hausse pour la Dotation nationale de péréquation (DNP: 794 M€ en 2021)
- **Cette hausse de 180 M€ est entièrement financée au sein de la DGF.**

La DGF : les autres dispositions de la LF 2021

- Dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM) : la poursuite de la réforme engagée en 2020
- La révision du montant de prélèvement sur fiscalité pour les EPCI en situation de « DGF négative »
- L'adaptation des critères de calcul des dotations afin de prendre en compte les changements intervenant dans les ressources locales :

L'impact de la réforme fiscale sur les critères et sur les dotations ne se produira qu'en 2022.

La LF 2021 propose toutefois un dispositif pour adapter les critères, qui devrait être approfondi courant 2021.

La contribution sur le redressement des finances publiques

Une mesure concerne le prélèvement sur fiscalité que connaissent les EPCI à fiscalité propre au titre du renouvellement de la Contribution au Redressement des Finances Publiques.

Bien que les contributions au redressement des finances publiques ne sont plus appliquées depuis 2017, la loi de finances depuis 2018 les reconduit chaque année.

En 2020, 130 intercommunalités en France – dont la CCTE- sont concernées pour un montant total de 35,8 millions d'euros -66 671 € pour la CCTE chaque année.

Suite à une décision du Conseil Constitutionnel du 15 octobre 2020, l'article 81 de la loi de finances pour 2021 prévoit une mesure permettant de réviser ce prélèvement pour les EPCI « dont les montants des recettes réelles de fonctionnement du budget principal du pénultième exercice par habitant a diminué par rapport à l'année 2015 de plus de 5% de ces mêmes recettes ».

Pour chaque EPCI concerné, son prélèvement sur fiscalité sera diminué du montant de cet écart. Un décret viendra en préciser prochainement les modalités d'application.

Dotations d'investissement : DETR et DSIL

Les montants des dotations d'investissement sont maintenus au niveau de 2020 :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élèvera à 1,046 Md€,
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570M€,
- la dotation politique de la ville (DPV) : 150 M€.

Au total, ces dotations vont atteindre 1,8 Md€ d'autorisations d'engagements en 2021.

Dotations d'investissement : DETR et DSIL

Recentrage de l'attribution de la DETR sur les zones rurales

- La population des EPCI éligibles à la DETR dans un département ne servira plus au calcul du montant de l'enveloppe allouée à ce département. À la place, il sera fait usage de la population des seules communes rurales situées dans les EPCI éligibles.
- Les évolutions annuelles des enveloppes de DETR attribuées à chaque département seront plus fortement encadrées : elles ne pourront dépasser plus ou moins 3% (au lieu de 5% aujourd'hui)
- Au-delà des montants prévus par la loi de finances 2021, le programme 362 « ECOLOGIE » prévoit 650 M€ pour la rénovation thermique des bâtiments des collectivités du bloc communal. Ces 650 M€ additionnent les autorisations d'engagements sur la DSIL de 2021 et de 2022;

Dotations d'investissement : DETR et DSIL

Nouveau seuil de participation temporaire aux projets d'investissements pour les projets de rénovation énergétique des bâtiments

- Dans le contexte de la crise sanitaire et économique actuelle.
- Jusqu'au 31 décembre 2021, le Préfet de Département ou de la Région peut déroger à la participation minimale du maître d'ouvrage.
- Baisse de son épargne brute supérieure à 10% entre le montant de l'exécution 2019 constatée au 31 octobre 2019 et celui de 2020 constaté au 31 octobre 2020.
- Le préfet peut prévoir une participation du maître d'ouvrage comprise entre 0 et 20 %.

Automatisation du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

- Après deux reports, l'automatisation du FCTVA entre en application à **compter de 2021**.
- La réforme consiste à mettre en place une procédure informatisée permettant un **calcul automatique du FCTVA, à partir des imputations comptables des dépenses des collectivités**.
- **L'assiette automatisée** du FCTVA est définie par un **arrêté du 30 décembre 2020**, qui fixe la **liste des comptes éligibles**.

Automatisation du FCTVA

- Le recours à **une procédure déclarative restera nécessaire** pour des **dépenses spécifiques**.
- Le passage à une assiette essentiellement comptable entraînera des **ajustements du périmètre des dépenses éligibles** (la réforme conduit à **sortir de l'assiette certaines dépenses qui bénéficiaient jusqu'à présent du FCTVA**, et inversement à **inclure dans la nouvelle assiette des dépenses qui étaient jusqu'ici inéligibles**).
- Entrée en vigueur : la réforme s'applique aux **dépenses effectuées à compter du 1er janvier 2021**.

Automatisation du FCTVA

L'automatisation s'appliquera donc de **manière progressive** :

- **Collectivités percevant le FCTVA l'année de la dépense** : le FCTVA perçu en 2021 (pour les dépenses 2021) est automatisé
- Collectivités percevant le FCTVA en N+1 : le FCTVA perçu en 2021 (pour les dépenses 2020) reste établi selon les modalités antérieures ; automatisation pour le FCTVA perçu en 2022 (dépenses 2021)
- Collectivités percevant le FCTVA en N+2 : le FCTVA perçu en 2021 et en 2022 (dépenses 2019 et 2020) reste établi selon les modalités antérieures ; automatisation pour le FCTVA perçu en 2023 (dépenses 2021)



III) LE BILAN DU BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2020

III. BILAN DU BUDGET PRINCIPAL EN 2020

III.1 La section de fonctionnement : les dépenses

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) des comptes administratifs 2018, 2019 et 2020 et une comparaison entre le CA 2019 et 2020 (évolution).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT*				
	CA 2018	CA 2019	CA2020	Evolution 2019/20
Intérêts des emprunts	25 444,75 €	21 521,43 €	17 800,66 €	-17,20 %
Personnel	923 153,34 €	929 789,49 €	798 160,51 €	14,10 %
Dépenses fiscales	897 480,00 €	887 492,00 €	810 575,00 €	-8,60 %
Charges à caractère général	2 488 936,02 €	2 601 469,88 €	2 294 655,49 €	-11,70%
Charges de gestion courante	250 086,49 €	243 204,01 €	225 535,62 €	- 7,20 %
Charges exceptionnelles et Provisions	47 007,99 €	32 409,65 €	53 661,00 €	65,50 %
TOTAL	4 632 108,59 €	4 715 384,46 €	4 200 388,28 €	-10,90 %

(*) dépenses réelles de fonctionnement sans les opérations d'ordre

Les intérêts des emprunts

Du fait du non recours à l'emprunt au cours des derniers exercices budgétaires, ce poste de dépense est en constante diminution dans le budget général, mais s'accroîtra un peu en 2021 avec l'emprunt de 400 000 € réalisé pour l'acquisition des bacs roulants –bacs jaunes et bacs OMR en 2020, emprunt contracté sur une durée de 7 ans.

La structure et l'évolution des dépenses de personnel, des effectifs et de la mutualisation

Les dépenses de personnel ont nettement diminuées en 2020, ceci étant essentiellement dû à la restructuration du service des déchets ménagers avec le départ en détachement auprès de notre prestataire de collecte des 6 agents rippeurs et chauffeurs du service des déchets ménagers à compter du 1^{er} juillet 2020. Ces dépenses sont ainsi passées de 929 789,49 € en 2019 à 798 160,51 € en 2020, traduisant ainsi une baisse de 131 629 € (14 %).

Elles sont prévues à hauteur de 847 000 € au budget primitif 2021 alors qu'elles étaient programmées à 994 834 € dans le BP 2020. Cette baisse des dépenses prévisionnelles est liée notamment au départ en détachement des agents techniques du service des déchets ménagers.

En ce sens et dans l'objectif de dessiner une perspective étayée pour 2021, il convient, tout d'abord de rappeler les principaux facteurs ayant impacté ce poste en 2020:

- Le glissement « vieillissement-technicité » (GVT) annuel
- Le départ en retraite d'un adjoint technique par suite d'invalidité –catégorie C- au service déchets ménagers qui assurait des fonctions de ripeur
- Le recrutement depuis le mois de mars 2020 d'une adjointe d'animation catégorie C –à temps partiel (0,5 ETP)- pour assurer le renforcement du service « Relais Assistants Maternels » de la CCTE en conformité avec la réglementation et les objectifs de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la convention Enfance Jeunesse et du Contrat d'Objectif signé avec la CAF.
- La création d'un poste d'adjoint technique à temps plein consistant en la pérennisation d'un poste à la Déchetterie de Contrexéville pour un agent jusque là recruté depuis plusieurs années en contrat à durée déterminée. L'accroissement de la fréquentation et la grande technicité lié aux métiers de gardiens de déchetterie nécessitait l'embauche d'un second agent à temps plein sur cette déchetterie
- La décision de la communauté de communes Terre d'Eau de recourir à un prestataire privé pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage et la réaffectation de l'agent précédemment chargé de ces tâches sur un poste d'agent de déchetterie dans le cadre de sa mise à disposition par le Centre de Gestion.
- La mise à disposition par convention d'une adjointe administrative de la ville de Vittel à temps partiel à hauteur de 7 heures hebdomadaires en complément de notre adjointe administrative pour assurer l'animation de la Maison « France Services » installée dans les locaux de la Maison « Ressources » à VITTEL.

•Les éléments contextuels

Issus du PLF 2021 et des diverses annonces gouvernementales, les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient, au cours du prochain exercice budgétaire, évoluer comme suit :

- le point d'indice de la fonction publique sera toujours « gelé » en 2021,
- la dernière mise à jour des grilles indiciaires liées au Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR)
- la reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA),
- le glissement vieillesse technicité (GVT) correspondant aux avancements de grade, d'échelon et à la promotion interne
- le dispositif d'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires institué depuis le 1er septembre 2019
- de diverses mesures réglementaires (augmentation de la valeur du SMIC, indemnité différentielle, indemnité de précarité pour les contrats inférieurs à un an...

•Les perspectives internes liées aux agents titulaires

- Le **passage de 0,5 à 0,8 ETP de la nouvelle adjointe d'animation**, qui aura la charge d'assurer en plus de son demi-poste au Relais Assistants Maternels les fonctions de **coordinatrice de la Convention Territoriale Globale** que la Communauté de Communes Terre d'Eau doit mettre en place sur son territoire en faveur de la politique de la petite enfance sur le territoire afin de permettre notamment aux communes qui bénéficient des politiques de la CAF de pouvoir continuer à toucher leurs subventions.
- La **création à compter du 1^{er} janvier 2021 d'un poste d'adjoint technique à temps complet** –chargé d'assurer la **gestion de la déchetterie de Contrexéville** en plus du gardien actuel, portant à 2 ETP l'équipe de gardiens de la déchetterie de Contrexéville, et permettant également la pérennisation du poste d'un gardien travaillant antérieurement 9 mois sur 12 à la déchetterie depuis plusieurs années.

• Les perspectives internes liées aux agents non titulaires

- Le **recrutement en contrat à durée déterminée d'une durée de 30 heures-** via une mise à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale- de **deux agent chargés d'assurer le gardiennage des déchetteries de REMONCOURT et de VAUDONCOURT - qui revient en gestion directe par la CCTE depuis le 1^{er} janvier 2021** et d'effectuer toutes tâches techniques pour assurer le fonctionnement du service des déchets ménagers.
- Le recrutement à intervenir d'un **service civique** dans le cadre du **développement de la politique culturelle**

Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de présenter un rapport sur l'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget. Bien que non soumis à cette obligation, la CC Terre d'Eau dresse ici un tableau de répartition des effectifs par catégorie et par sexe au 1^{er} janvier 2021.

Effectifs pourvus par catégorie et sexe au 01/01/2020 :

	C.C.T.E	
	Hommes	Femmes
Catégorie A	1 33 %	3 67 %
Catégorie B	1 50 %	1 50%
Catégorie C	4 58,82 %	7 41,18 %
Totaux	6 35%	11 65%

Réf. Effectif pris en compte au
1/01/2021

Au niveau national, dans la FPT:

Taux de féminisation: 61 %
communes: 60 %
EPCI: 51 %

entre 5 et 49 agents: 66 %
entre 50 et 499 agents: 61 %
entre 500 et 4 999 agents: 67 %

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2018

Au niveau national, dans la FPT:

cat A: 62 % de femmes / 38 % d'hommes
cat B: 63 % de femmes / 37 % d'hommes
cat C: 61 % de femmes / 39% d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2018

Les dépenses fiscales

Ce chapitre en baisse sur l'année 2020 intègre le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (**FNGIR**) d'un montant de **400 404 €** -qui est resté identique en 2020 à celui de 2019 et devrait rester stable en 2021- ainsi que le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (**FPIC**) pour lequel la CCTE contribue à hauteur de **410 971 € (en diminution de 4449 €) par rapport à l'année 2019**.

En 2020, la Communauté de Communes a vu son **prélèvement de fiscalité directe locale diminué d'un montant de 66 899 €** à hauteur du montant correspondant à notre contribution au Redressement des Finances Publiques. Toutefois, il s'avère que **cette somme sera prélevée en 2021 en même temps que le prélèvement de l'année 2021 d'un même montant**, ce qui engendrera **en 2021 une dépense à inscrire au BP de 133 798 €**. Il convient de préciser que **la CCTE est la seule collectivité vosgienne à être assujettie au paiement de cette contribution**. Ce retard de perception est dû à des paramètres juridiques liées à la contestation par une communauté de communes des modalités de calcul et d'assiette de cette taxe avec des recours devant le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel.

Les charges à caractère général (011)

A hauteur de **2 294 655,49 €** au titre du compte administratif 2020, les charges à caractère général comprennent les **achats, prestations, services et impôts divers** réglés par la collectivité et constituent **le plus gros poste budgétaire de la CCTE**.

Elles sont en **nette diminution de 306 814 €** en 2020 en comparaison avec l'exercice précédent, soit une baisse constatée de **11,70 %** s'expliquant d'une part par les **conséquences de la crise sanitaire** qui a gelé certaines opérations en 2020 et d'autre part par une **diminution du montant de l'enveloppe du marché liant la communauté de communes Terre d'Eau à la SPL Destination Vittel Contrexéville pour la gestion de l'office de tourisme intercommunal**.

Elles intègrent principalement à ce chapitre les **prestations de services liées à la collecte et l'élimination des déchets** pour un montant global de **1 545 176,73 €**, soit **67 % du chapitre**. Ces charges sont **en augmentation par rapport à 2018 du fait des contrats de collecte passés avec la société BARISIEN-SUEZ pour la collecte des déchets ménagers, des recyclables secs, des biodéchets et des cartons sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} juillet 2020**, mais globalement ainsi que nous le verrons plus tard **les dépenses de fonctionnement des déchets ménagers baissent de plus de 171 178 €** par rapport à l'exercice 2019. Un **focus spécial** sera fait sur le **coût des déchets ménagers 2020 en section de fonctionnement** dans la suite du powerpoint (**1 880 861,02 € en 2020** au lieu de **2 052 759,53 € en 2019**).

L'autre dépense majeure de ce chapitre concerne les dépenses relatives au marché liant la CCTE à **la SPL Destination Vittel Contrexéville pour la gestion de l'office de tourisme intercommunal d'un montant réalisé de 366 670 € en 2020**, à comparer toutefois avec les dépenses engagées en 2019 (645 494,40 €). Les dépenses liées à la SPL représentent **16 % des crédits du chapitre**.

- Un autre poste important de ce chapitre concerne le **développement économique** avec les charges liées au **fonctionnement de l'incubateur numérique à Vittel pour l'accueil de start-up** dans le domaine des nouvelles technologies (**46 149 €**) et **les aides à l'immobilier d'entreprise et l'immobilier touristique** pour une dépense de **2000 €**.
- **L'Environnement concentre également une part croissante de crédits dépensés à hauteur de 54 355 € : (28 718 € concernant la GEMAPI- cotisations aux EPTB MEUSE et MEURTHE ET MADON; opérations conduites en faveur des économies d'eau - 18 458 €; plan ABEILLES -7178 €).**
Les **services à la personne** rassemblent également un montant important de crédits au titre de ce chapitre à hauteur de **158 899 €** (**portage de repas : 81 429 €; transport à la demande: 14 889,24 €; aire des gens du voyage: 32 070 €;relais assistants maternels: 6395,24 €; atelier informatique: 3376€; actions en faveur de la jeunesse** (cotisation à la **mission locale**): 18 840 €).
- Les **dépenses prévisionnelles liées à la culture et au sport** dans le budget prévisionnel ont été **profondément affectées par la crise sanitaire** (aucune dépense pour le sport sur une enveloppe prévisionnelle de 40 000 € et l'enveloppe dédiée à la culture (41 100 €) n'a été consommée qu'à hauteur de **7969,18 € en 2020**, la plupart des actions ayant été annulées ou reportées. Seules la participation au dispositif de la **mallette numérique** pour les bibliothèques avec le Conseil Départemental, le paiement de reliquat de **factures issues du festival Histoire d'En Rire 2019** et le remboursement à la ville de Contrexéville des frais liés à des **intervenants musicaux du CEDEM** en milieu scolaire ont été enregistrées comme opération au titre de cette action.
- L'ensemble de ces dépenses sont toutefois à mettre en corrélation avec le versement du produit brut des jeux du casino que reversent à la CCTE les villes de Contrexéville et Vittel au titre de l'exercice de la compétence tourisme, le produit versé par les bénéficiaires du portage de repas à domicile et les aides accordées par les éco-organismes pour le tri sélectif.
- Toutefois, **compte-tenu de la crise économique induite par la crise sanitaire que nous connaissons depuis le printemps dernier**, et de son impact prévisible sur la fiscalité économique notamment, il convient de veiller à **poursuivre l'optimisation de nos dépenses de fonctionnement et à les maîtriser.**

• Les charges de gestion courante

A hauteur de **225 535,62 €**, ces dépenses ont continuées à baisser en 2020, suite notamment aux effets induits par la crise sanitaire (aide aux fonctionnement des structures associatives comme l'OMS pour le déploiement des actions sportives en milieu rural non réalisée en 2020). Elles ont ainsi diminuées de **17 668 €** au titre du compte administratif 2020, soit une baisse de 7%.

Elles comprennent principalement outre les **indemnités des élus (104 141 €)**, les cotisations sociales liées à ces indemnités (**24 535 €**) les subventions versées à **l'association Eco Plaine** dans le cadre des **missions de développement économique** que lui a confié la CCTE, soit **42 000 € versé en 2020** (part variable 2019: 27 000 € de 2019 et 15 000 € pour le poste de chargé de mission économie circulaire).

Elles intègrent également la contribution versée au **PETR de la Plaine des Vosges (28 320 €)**, ainsi que la poursuite du dispositif incitatif d'aide à **l'acquisition de vélos électriques** par les particuliers (**19 999 €**).

Il faut noter également le **remboursement au département des aides attribuées au titre de l'immobilier d'entreprise et de l'immobilier touristique** pour un montant de **2000 €** en 2020 (contribution sur les aides accordées en 2019).

Les charges exceptionnelles et provisions

Elles sont constituées en 2020 principalement de **l'inclusion de la communauté de communes dans un dispositif d'accompagnement du tissu économique local**(commerces, artisans, PME...) fortement impactés par la crise sanitaire du Covid-19 : participation financière au Fonds de Soutien Résistance mis en place par la Région GRAND EST et du Fonds de Solidarité de l'Etat pour un montant de **53 661 €**.

III.2 La section de fonctionnement : les Recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) des comptes administratifs 2018, 2019 et 2020, ainsi que le comparatif entre le CA 2019 et 2020 (évolution).

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-2020
Produits des services	316 948,10 €	278 796,98 €	286 635,64 €	2,80%
Impôts et taxes	3 934 650,45 €	4 049 212,21 €	3 872 812,00 €	-4,30%
Dotations et participations	731 523,77 €	681 465,85 €	900 432,19 €	32,10 %
Atténuations de charges	14 638,13 €	5417,19 €	12 600,99 €	132,60%
Autres recettes	0,00 €	0,78 €	150 366,80 €	99,90%
Produits exceptionnels	6687,86 €	5700,29 €	7093,73 €	24,40%
TOTAL	5 004 448,31€	5 020 593,30 €	5 229 941,35 €	4,10%

● Les produits de services

Ce chapitre de **286 635,64 €** concerne principalement d'une part le produit lié à la **perception de la redevance spéciale 2019** due par les professionnels pour l'enlèvement de leurs déchets ménagers pour un montant de **197 953,04 €**, déduction effectuée de la différence due entre la TEOM et la redevance spéciale, ce qui explique la baisse à ce chapitre du montant global de la RS perçue.

Le produit de la redevance spéciale 2020 sera quant à lui perçue au premier semestre 2021 et sera en baisse, puisque du fait de la réforme structurelle du service des déchets ménagers, plusieurs professionnels ont choisi de faire collecter leurs déchets ménagers directement par un prestataire privé. Par contre, la CTE n'aura plus la charge du traitement de ces déchets ménagers.

Il intègre aussi le produit des redevances et droits des services à caractère social tel que les versements effectués par les usagers liés au **service de portage de repas à domicile** en liaison froide pour un montant de **82 252,50 €**, le produit des recettes liées à l'usage de **l'aire des gens du voyage** pour **3172,70 €** et les recettes perçues suite à la **vente de composteurs et de récupérateurs d'eau et à la formation acquise par les usagers pour un montant de 2910 €**. A noter également un produit de **62,40 €** pour les **dépôts** effectués à l'installation de stockage des déchets inertes (**ISDI**) de Contrexéville et une recette de 285 € lié à la vente de **maturateurs** à l'Atelier de Transformation de Fruit et Miellerie.

● Les atténuations de charges

A hauteur de **12 600,89 €** au titre du compte administratif 2020, les atténuations de charges représentent les **remboursements des rémunérations des personnels en congés de longue maladie, de longue durée et en congés de maladie ordinaire**. Ce poste est **en croissance** en comparaison avec l'année 2019 lié notamment au congé de maternité d'un agent.

Les impôts et taxes

Ce chapitre représente 74% des recettes réelles de fonctionnement de la communauté de communes sur l'exercice 2020. Il est en baisse de plus de 4% lié notamment aux effets induits par la crise sanitaire et d'autre part par la diminution du reversement du produit brut des jeux par les villes de VITTEL et CONTREXEVILLE à la CCTE.

La TEOM, à taux différencié en fonction des services rendus, instaurée sur l'ensemble du territoire de la CCTE a généré en 2020 un produit de 1 631 625 € en 2020 au lieu de 1 597 993 € en 2019, la différence s'expliquant par l'augmentation des bases.

L'année 2020 s'est traduite sur le plan de la fiscalité par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation et pour les collectivités par l'attribution de compensation de l'Etat garantissant à la collectivité le versement d'une dotation basée sur le taux de taxe d'habitation de 2017.

Les taxes foncières et la compensation de la taxe d'habitation ont généré un produit de 1 530 273 € en 2020 contre 1 504 026 € en 2019, soit un accroissement de 26 247 € dû uniquement à la revalorisation des bases. A noter également que la CVAE a engendré un produit de 273 960 € l'an dernier (300 986 € en 2019), soit une baisse de 24 026 € principalement lié aux effets engendrés par la crise sanitaire et son impact sur les entreprises.

A noter également un produit de 7294 € issu du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et un rôle supplémentaire pour un montant de 5660 €.

Il convient également de souligner le montant du reversement par les villes de Contrexéville et Vittel du produit brut des jeux pour un montant réalisé sur 2020 de 421 000 € (606 781 € en 2019) qui vient compenser le paiement des charges liées à l'exercice par la CCTE de la compétence liée à la promotion du tourisme (marché avec la SPL Destination Vittel Contrexéville). Ce produit issu du reversement est en baisse de 185 781 € du fait notamment que les charges liées ont également diminuées de façon similaire. Du fait de la crise sanitaire, la communauté de communes n' a également pas perçu au cours de l'exercice écoulé le produit perçu habituellement sur le prélèvement sur les produits des jeux pour un montant de 5000 € environ.

Les dotations et participations

- Elles se sont élevées à **900 432,19 € en 2020** (contre 681 465,85 € en 2019), soit **une hausse de 218 966,34 €**.
- **L'essentiel des recettes de ce chapitre (47 %)** est composé des **rentrées financières issues des soutiens au tri** versés par les éco-organismes et Evodia pour un montant de **424 911,63 € en 2020**, à comparer avec les 419 019 € de recettes perçus en 2019, en progression de plus de 5000 €, alors que ce chapitre nous avait été annoncé en diminution, compte-tenu de la forte baisse subie en 2019.
- **En 2020, la CCTE, de nouveau éligible depuis 2019 à la dotation d'intercommunalité** a reçu un produit de **115 343 € contre 105 864 €** l'an dernier. Cette dotation s'est accrue de 10 000 € en 2020.
- La CCTE a également perçu **la dotation de compensation des groupements de communes (35 734€)** et des **dotations de compensation** (taxe foncière et d'habitation pour **29 050 €**). La communauté de communes a reçu en 2020 un produit de **23 514,09€** provenant du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle et de 2121 €** de la **compensation au titre de la CET** (Contribution Economique Territoriale).
- Ce **net accroissement des recettes** de ce chapitre est liée également à **la perception de subventions de la Région pour un montant de 50 520,77 €** (Forum Economique de 2018 pour **14 001,09 €** - contribution au remboursement des achats de masques de la CCTE et des communes pour **26 910 €** et un reliquat de **9609,58 €** liée à la dernière OPAV.
- Il comprend aussi des subvention du Département d'un montant de **14 150 €** (Festival Histoire d'En Rire 2019 (2000 €) et participation au financement du projet de territoire de la communauté de communes pour un montant de **12 150 €**. Pour ce même projet de territoire, la CCTE a également perçu en 2020 une subvention de **35 000 €** du programme européen LEADER.
- L'année 2020 a vu un **accroissement important des recettes de la CAF** lié à la montée en puissance du **Relais Assistants Maternels de la CCTE (60 462 € de recettes)** et un produit de **19 341 €** pour les recettes liées à l'aire des gens du voyage de l'Etat. Elle a également été marquée par le premier versement d'une dotation de **30 000 €** de l'Etat pour le fonctionnement de la Maison France Services qui a débutée fin 2020 suite à l'obtention de la labellisation.
- La Communauté de Communes a également perçu l'an dernier les versements de reliquat de subvention des fonds européens pour la dernière OPAV de **27 000 €**, d'une subvention de **4428 €** du programme européen LEADER pour l'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art en 2019, de **3569 €** pour le spectacle des Poilus en 2018 et des recettes liées à la valorisation de la ferraille dans les différentes déchetteries pour une somme de **19 462 €**.
- Enfin la Communauté de Communes a également enregistré un produit de **5832,19 €** lié à l'emploi d'avenir concernant la déchetterie de Remoncourt sur 8 mois en 2020.

Les produits exceptionnels

- Ce chapitre d'un montant global de **7093,73 € en 2020** comprend le remboursement de sinistre par les assurances **GROUPAMA** pour les déchetteries de Vaudoncourt et Remoncourt pour un montant de **2260,05 €**, le remboursement d'un trop perçu de **l'IRCANTEC** sur des cotisations élus pour **984,30 €**, et le versement d'un produit de 501,21 € résultant de la dissolution de l'association du Pays Thermal qui gérait autrefois les fonds FISAC et qui a reversé à la communauté de communes un produit compte –tenu que cette compétence est exercée par la communauté de communes et de régularisation de factures notamment EDF pour une somme de 368,21 €.

Ces sommes sont extrêmement variables d'une année à l'autre.

- Les autres produits de gestion courante

- Ce chapitre intègre l'affectation d'une somme de **150 000 €** provenant d'un **excédent du budget annexe des bâtiments des zones d'activité**. Cette somme a transité l'an dernier par le budget principal en vue d'être **retransférée au nouveau budget annexe des zones d'activités** afin de diminuer le montant du déficit de ce budget. Celui-ci doit dorénavant être couvert par la réalisation à intervenir d'un emprunt dans l'attente du produit issu de la cession des terrains.

III.3 L'épargne du budget principal

- **L'épargne de gestion** correspond à l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges liées aux intérêts de la dette (la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette).
- **L'épargne brute** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée au remboursement de la dette.
- **L'épargne nette** correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après le financement du remboursement de la dette.

EPARGNES				
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019 - 2020
Epargne de gestion	398 606,15 €	322 357,44 €	1 043 881,10 €	+ 323 %
Epargne brute	372 339,72 €	305 208,84 €	1 029 553,07 €	+ 337 %
Epargne nette	232 892,70 €	277 189,63 €	876 534,49 €	+316 %

L'épargne nette 2020 est donc de **876 534,49 €**. La capacité d'autofinancement disponible pour le financement des investissements a **progressé de 316 % en 2020** du fait de la **non réalisation de certaines dépenses de fonctionnement liée au contexte de la crise sanitaire**, mais aussi par la **croissance de certaines recettes**. Toutefois ce résultat doit être tempéré par le contexte lié à **l'incertitude de certaines recettes fiscales à venir en 2021** en raison de la crise économique consécutive à l'épidémie de COVID 19 et aux nouvelles dépenses liées à l'exercice de certaines compétences telles que la GEMAPI qui vont croître au cours des prochaines années.

III.4 La section d'investissement : les dépenses du budget principal

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2017, 2018 et 2019 et une comparaison entre les données des CA 2017 et 2018.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : GRANDES LIGNES (hors solde d'exécution reporté)*				Evolution 2019 - 2020
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	
Capital dette	136 005,72 €	105 853,26 €	99 344,35 €	- 6,14 %
Travaux/Equipement/Acquisitions/subventions	531 105,73 €	827 412,29 €	1 266 952,47 €	+ 53,12%
	667 111,45 €	933 265,55 €	1 366 296,82 €	+ 46,39 %

•Dépenses réelles d'investissements hors opérations d'ordre

Le remboursement du capital de la dette

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Le montant à rembourser en **2021** sera de l'ordre de **153 018,58 €**.

Les dépenses nouvelles d'investissements (hors crédits reportés de 282 835,06 €) sont détaillées dans le programme pluriannuel d'investissement dans les pages ci-après.

III.5 La section d'investissement : les recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2018, des comptes administratifs 2019 et 2020 et la comparaison entre ces deux derniers CA (évolution).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : GRANDES LIGNES (hors affectation du résultat)				Evolution 2019/2020
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	
Concours extérieurs	211 971,75 €	319 968,00€	740 338,64 €	131,30 %
FCTVA	68 009,95 €	27 305,72€	23 085,29 €	-15,40 %
			€	
TOTAL	279 981,70 €	347 273,72€	763 423,93€	-%

Les concours extérieurs

Il s'agit des subventions obtenues du **Département pour la Fibre Optique (161 126 €)**, de la **Région pour le PIG HABITAT (99306,20 €)**, de **l'Etat pour le solde de l'enveloppe TEPCV et pour le PIG HABITAT (79 906,44 €)** et de **l'emprunt de 400 000 €** contracté pour **l'acquisition des bacs jaunes et des bacs OMR puçés**.

Le budget 2021 intégrera les subventions liés aux investissements présentés dans le chapitre relatif au programme pluriannuel d'actions de la communauté de communes.

Le FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

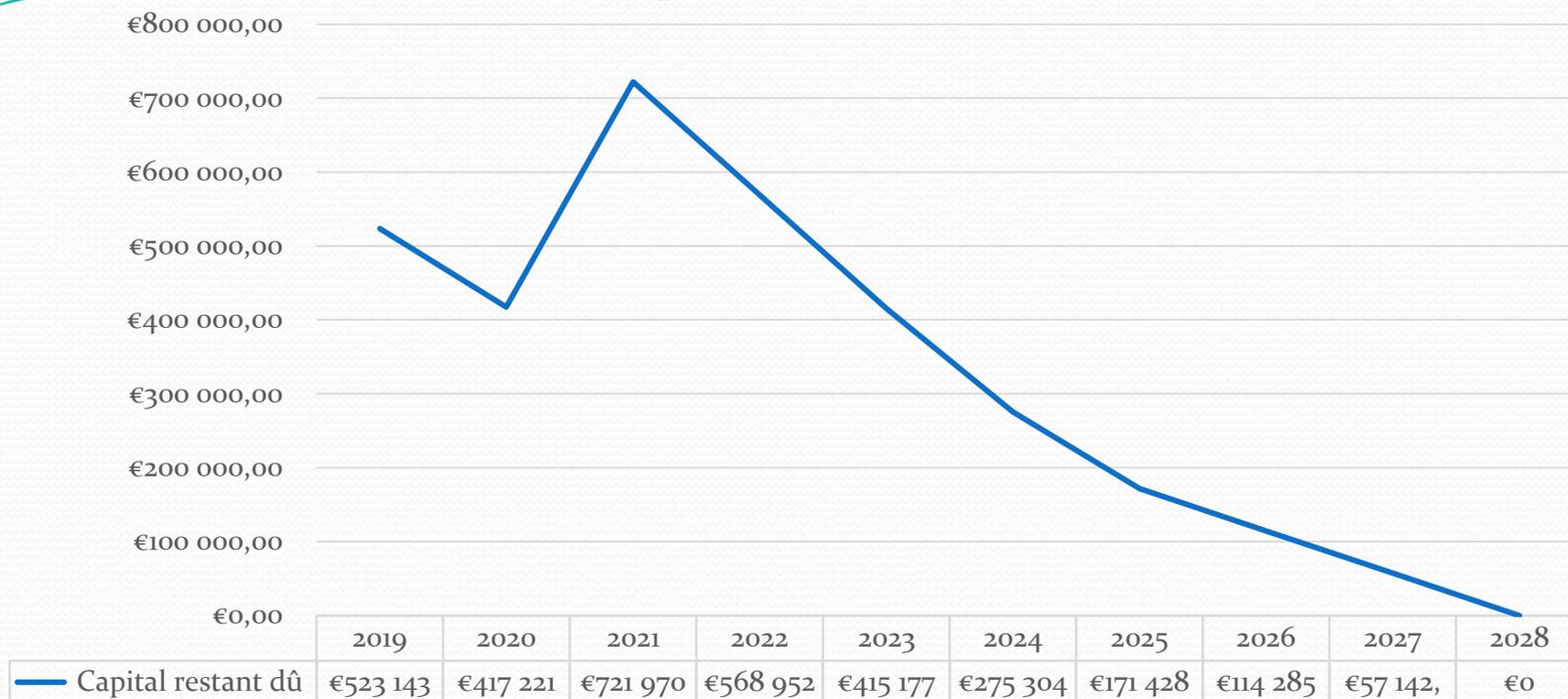
Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale.

La recette pour 2020 est de **23 085,29 €**.

III.6 La dette

Banque	Nature de l'emprunt	Montant initial	Période	Durée	Taux	Périodicité	Capital restant du au 01/01/2020	Annuités de l'exercice	
								Capital	intérêts
								Crédit Mutuel	Déchetterie Remoncourt
Caisse d'Epargne	Déchetterie Contrex	936 000,00 €	du 25/09/2009 au 25/03/2024	15 ans	4,43 %	Semestre	218 400,00 €	62 400,00 €	8984,04 €
Caisse d'Epargne	Bacs OM Territoire Ex-CCVC avant fusion	233 000,00 €	du 25/03/2010 au 25/09/2024	15 ans	4,38 %	Semestre	62 133,26	15 533,34 €	2555,31 €
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	Dotation Bacs Jaune et Bacs OMR	400 000,00 €	du 06/03/2021 au 06/12/2027	7 ans	0,36%	Trimestre	400 000 €	57 142,84 €	1345,84 €
	TOTAL	1 547 000,00 €					721 971,06 €	153 018,58 €	14 328,03 €

Capital restant dû



Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû de la dette s'élève 721 970,96 € et s'éteindra en **mars 2028**, soit une **durée de 7 ans**. Un nouveau prêt d'un montant de 400 000 € sur 7 ans a été contracté en décembre 2020 pour financer les dépenses liées à l'équipement des foyers du territoire de la CC TERRE D'EAU de matériel de pré-collecte des déchets ménagers – bacs jaunes et bacs OMR puçés.

L'endettement de la Communauté de Communes Terre d'Eau reste donc relativement modeste au regard des collectivités figurant dans la même strate de population.

En outre le coefficient d'extinction de la dette(*) au 1^{er} janvier 2020 est inférieure à une année, sachant que le seuil d'alerte est fixé dorénavant à 11/12 années.

(*) *Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette sans réaliser d'investissements*



Les orientations budgétaires du BUDGET PRINCIPAL 2021

IV. Les ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL ET PROJETS PLURIANNUELS

L'année 2021 (en sus des crédits reportés de 2020) consacrera un programme d'actions particulièrement important parmi lesquels figureront les opérations suivantes

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ce chapitre ne traite pas des zones d'activités économiques et des bâtiments relais traités dans l'examen des budgets annexes spécifiques.

Poursuite du partenariat avec l'association ECOPLAINE: 52 000 € de dépenses programmées au BP 2021 dont:

- Part fixe: 27 000 €
- Actions liées à l'économie circulaire : 15 000 € année 3 (financement poste chargé de mission sur 3 ans)
- Journées des entreprises/ambassadeurs: 10 000 €

•Financement du Plan de Déploiement de la Fibre Optique (opération sur 5 ans)

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Rembours ement CCTE Région	230 180 €	230 180 €	230 180 €	230 180 €	230 180 €	1 150 900 €
Rembours ement CD 88 à CCTE (70%)	161 126 €	161 126 €	161 126 €	161 126 €	161 126 €	805 630 €
Part CCTE	69 054 €	345 270 €				

Développement Economique (suite)

Agence Régionale de Développement Economique: adhésion au dispositif régional:

cotisation annuelle 2019: **19 000 € (1 €/habitant)**

Aide à l'immobilier d'entreprise : remboursement au département de la part communautaire des aides à l'immobilier d'entreprises accordées (20%) – **35 000 €** de crédits programmés

Aide à l'immobilier touristique: remboursement au département de la part communautaire des aides à l'immobilier touristique (gites, chambres d'hôtes, campings...): **25 000 €** de crédits programmés

Incubateur numérique Vittel : accueil de start-ups pour le développement de la technologie blockchain : **47 150 €** de crédits de fonctionnement programmés (loyers bâtiments à Vittel, abonnements téléphoniques, assurances, installation compteurs...)

Implantation Antenne CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers ») à la Villa SIMON à VITTEL – 80 000 € de crédits d'investissements programmés (meuble et informatique)

OPERATION COLLECTIVE EN MILIEU RURAL –OCMR FISAC 3 ANS

- **Crédits programmés (2021): 200 000 €** (part CCTE + Avance part Région et Part Etat- Fisac)
- **Subventions attendues (2021): 160 000 € Région – Dossiers actés 2020 et programmés 2021.**
- **Le programme s'arrête au 30 juin 2021. Le tableau ci-après rappelle l'ensemble de la programmation pluriannuelle**

Infos actions	Part entreprises	Aides FISAC	Part CCTE	Aides Région
Accessibilité des entreprises	80 000 €	60 000 €	Néant	60 000 €
Aides à la modernisation (Equipements professionnels, rénovations vitrines...)	300 000 €	93 111 €	113 778 €	93 111 €
Achats véhicules de tournées /aménagement intérieurs	61 722 €	19 139 €	19 139 €	Néant
TOTAL	441 722 €	172 250 €	132 917 €	153 111 €

PIG HABITAT – Programmation 2021 – Extension du PIG Années 2020 et 2021

- **Crédits programmés (2021): 250 000 € de nouveaux crédits et 142 257 € de crédits reportés (CCTE + Avance part Région /Département et Anah), soit une enveloppe globale de 392 557 €.**
- **Subventions attendues (2020): 131 700 € de recettes attendues et 18 714, € de recettes reportées (CD 88)(Etat: 23 000 €- Région: 90 000 €- 18 700 € Département)**
- **Extension PIG HABITAT sur 2 ans -2020 et 2021- Aides financières**

Le montant prévisionnel des travaux au titre de l'année 2020-2021 s'élève à 2 460 800 € pour 139 dossiers (détail dans le tableau financier joint). Le plan de financement pour ces deux années est établi dans le tableau suivant. C'est la dernière année du PIG HABITAT.

Co-financeurs	Montant financement
ANAH	1 058 750 €
PRIME ASE	207 600 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	50 000 €
CONSEIL REGIONAL	225 370 €
CCTE	238 170 €
Total aides financières	1 779 890 €

ACTION SOCIALE

➤ **PORTAGE DE REPAS A DOMICILE EN LIAISON FROIDE:**

- **Marché de prestations de services avec la société ELIOR renouvelé en 2021.**
- **DEPENSES A PREVOIR BP 2021: 100 700 € (Fonctionnement) dont:**
- 1090 repas/ mois X 12 mois: 13080 repas/an à 7,64 € TTC l'unité soit 100000€.
Inscription d'une recette prévisionnelle de 90 000 € (facturation des repas aux usagers bénéficiaires du service), repas facturé à l'utilisateur 7,50 € l'unité.

➤ **MOBILITE: 76 200 € dont:**

- **TRANSPORT A LA DEMANDE** Marché de prestations de services avec la société **SADAP PIOT** suite à la liquidation judiciaire avec reprise de la société **VORTEX** intervenue l'an dernier. **Dépenses à prévoir: 25 200 €.** Cette dépense prévisionnelle inclut l'extension du service à mettre en place en lien avec la Maison « France Services » et avec l'éventuelle prise de compétence Mobilités au 1^{er} juillet 2021.
- **NAVETTE NAVIGEAUX:** Dans le cadre de l'éventuelle prise de compétence « Mobilités » précitée, la Communauté de Communes a prévu l'inscription d'une somme de **15 000 €** au budget correspondant aux dépenses de la navette NAVIGEAUX entre Vittel et Contrexéville pour un semestre.
- **ETUDE MOBILITE:** dans le cadre de l'éventualité de la prise de compétence mobilités, inscription d'une dépense de **10 000 €** sur le budget 2021 pour l'engagement d'une étude relative à la mobilité;
- **NAVETTE SANITAIRE :** inscription d'une dépense supplémentaire de **6 000 €** pour les dépenses liées à la location de véhicules pour assurer la navette pour la vaccination des seniors et des personnes à mobilité réduite.
- **AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS ELECTRIQUES:** renouvellement de l'enveloppe de **20 000 €** concernant le dispositif d'incitation à l'acquisition de vélos électriques.

MAISON « FRANCE SERVICES » (Ex MSAP) : labellisation obtenue en novembre dernier et mise en place du service au 1^{er} décembre.

DEPENSES: 51 150 € - RECETTES: 30 000 €

- **Crédits de fonctionnement à prévoir au BP 2020: 45 150 €** (incluant le *financement d'un poste d'adjoint administratif à temps partiel 24h et le conventionnement avec la ville de Vittel pour l'emploi d'une personne à hauteur de 8H par semaine*)
- **Inscription d'une recette de fonctionnement de 30 000 €** de l'Etat pour les deux postes précités
- **Dépenses d'investissements programmées de 6 000 €** (mobilier, matériel informatique et agencement de bureau) et de crédits reportés à hauteur de **1044 €** pour la **signalétique de la MSAP.**

RELAIS ASSISTANTS MATERNEL : DEPENSES: 67 200 € RECETTES: 44 000 €

Les crédits affectés au fonctionnement du RAM seront portés à **67 200 €** en 2020. Ils prennent en compte les deux postes chargés de l'animation du RAM (1 poste à temps plein et 1 poste à 0,5 ETP) actés depuis le 1^{er} mars 2020 et le passage à un poste à 0,8 ETP de l'adjointe d'animation chargée du RAM qui assurera une charge de 0,3 ETP supplémentaire pour la mise en place, l'animation et le suivi de la nouvelle Convention Territoriale Globale que la Communauté de Communes doit mettre en place dès cette année.

Une recette de la CAF des Vosges d'un montant de **44 000€** **est programmée** au titre de sa contribution au fonctionnement du RAM.

- **Ateliers informatique Seniors: 11 300 €**
 - **8300€** de crédits de fonctionnement dont:
 - ❖ Financement poste animateurs atelier informatique – **convention avec l'association « La Toupie »** de Contrexéville afin d'assurer l'animation de l'atelier en complémentarité de l'équipe de bénévoles et ainsi pérenniser le fonctionnement de l'atelier: **7000 €**
 - Inscription d'une dépense d'investissement de **3000 €** pour **acquisition éventuelle d'ordinateurs**

Ateliers Mémoire et Equilibre: 2500 € de crédits de fonctionnement pour le financement des prestations assurées par l'association SIEL BLEU pour l'animation de ces ateliers gymnastique adaptés aux seniors et pour les ateliers de mémorisation.

ACTION SOCIALE (suite)

- **Mission Locale**: contribution communautaire au fonctionnement de la mission locale et des permanences assurées sur le territoire de la communauté de communes: **20 000 €**
- **Aire d'accueil des Gens du Voyage**:
 - ❖ Inscription **dépenses de fonctionnement**: **80 260 €**
 - ❖ Cette dépense intègre la signature d'un **contrat de prestation de service avec un prestataire privé SG 2A L'HACIENDA**, chargée depuis la fin de l'année dernière, **d'assurer la gestion administrative de l'aire des gens du voyage**, la CCTE ayant souhaité cesser la gestion en régie directe au vu des difficultés rencontrées: **60 000 €** de crédits programmés
 - ❖ L'autre poste de dépenses concerne le fonctionnement de l'aire d'accueil: eau, électricité,
 - ❖ (1/2 poste adjoint technique; fonctionnement de l'aire d'accueil: eau, électricité, téléphone, maintenance logiciel...)
 - ❖ Inscription **Recettes de fonctionnement**: **20 000 €** dont 17 000 € d'aides de la CAF 88 et 3000 € de recettes issues des droits des usagers.
 - ❖ Inscription de **dépenses d'investissements** pour la réalisation d'aménagements, de mise aux normes et de sécurisation de l'aire des gens du voyage: **37 325 €** dont **33 225 € de crédits reportés et 5000 € de nouveaux crédits**.
 - ❖ Inscription d'une **recette prévisionnelle d'investissement** (DETR/FSIL Etat): **15 000 €**

TOURISME

1. Office de Tourisme Intercommunal: gestion confiée à la SPL DESTINATION VITTEL CONTREXEVILLE

➤ Financement des missions de l'OTI: 293 334 € de dépenses programmées en 2021:

➤ **Dépenses de 220 000 € TTC à prévoir au BP 2021 ainsi décomposé:**

- Actions financées antérieurement par ville de Vittel: -100 000 € TTC
- Actions financées antérieurement par ville de Contrexéville: 100 000 € TTC
- Actions financées antérieurement par CCTE: 20000 € TTC.
- **Dépenses de 73 334 € (factures dernier trimestre 2020 facturées en 2021)**

➤ **Compensations financières assurées par les villes de Vittel et Contrexéville** pour la réalisation de ces missions par le versement d'une partie **du produit brut des jeux des casinos des villes de Vittel et Contrexéville** à la CCTE à hauteur des marchés engagés soit **200 000 € TTC (Vittel: 100 000 € TTC et Contrexéville 100 000 € TTC)**.

➤ **Versement par la ville de Contrexéville d'un produit supplémentaire issu du produit brut des jeux du casino:** **37 713,20 € TTC en 2020**

La recette du produit brut des jeux du casino perçus en 2018 par la ville de Contrexéville ne lui a pas permis de procéder au versement de la somme de 80 000 € due à la CCTE consécutivement à la modification de l'actionnariat de la SPL. En 2019, un accord est intervenu entre la ville et la CCTE pour un échancier de versement de cette somme et apurement du reliquat via un versement annuel complémentaire du produit des jeux en fonction des recettes disponibles jusqu'à apurement de la somme de 80 000 €. La CCTE a perçu en 2019 une recette liée de 21 286,80 € et une recette est programmée à ce titre au futur BP 2020 de 21 000 €. Le reliquat à percevoir en 2021 et années suivantes sera donc de **37 713,20 € TTC**. Une recette équivalente est prévue au BP 2021.

➤ **2. Réalisation de sentiers intercommunaux: 53 010 € de dépenses et 5000 € de recettes totales sollicitées.**

- ❑ **30 000 € de nouveaux crédits** à inscrire au BP 2021 en dépenses d'investissements et **15 510 €** de crédits reportés 2020 pour le sentier 2020 en cours d'aménagement
- ❑ investissements de **5000 €** en **recettes d'investissement** pour la réalisation de nouveaux sentiers.
- ❑ **7500 €** à inscrire au BP 2020 en dépenses de fonctionnement (entretien des sentiers existants)

➤ **3. Aire de camping – cars de Contrexéville: 3900 €** en crédits de fonctionnement

ENVIRONNEMENT- GEMAPI –BIODIVERSITE-

Compétence GEMAPI (obligatoire pour les CC depuis le 1^{er} janvier 2018) : **199 710 €**

Programmation 2021

1. Territoire EPTB Meurthe et Madon (BP 2021): **36 000 €** Fonctionnement dont:

- Contribution EPCI « tronc commun » volet protection contre les inondations: 2€/habt/2020, soit **4000 €** (base 1930 hbts)
- Contribution volet GEMAPI 2021 (au titre du **transfert de compétences** y compris maîtrise d'œuvre et travaux à réaliser sur affluents du Madon entre 2021 et 2026): **32 000 €**

2. Territoire EPTB Meuse: **163 710 €**

- **Cotisation annuelle EPTB Délégation compétence GEMAPI** hors investissement (BP 2021): **11 500 € (Fonctionnement) + 2000 € (Frais honoraires contentieux)**
- **Projet AGECE:** Inscription de **30 000 €** de frais d'études à rembourser à l'EPTB MEUSE Délégué au titre de la phase de transition en 2021 et de **100 000 €** pour les études des années antérieures depuis la prise de compétence GEMAPI.
- **Projet HEBMA:** Inscription de **20 210 €** par an durant trois ans (2021 à 2024: phase travaux)

Programmation pluriannuelle

- ❑ **PROJET AGECE:** Travaux : 4,481 M€ HT dont **896 430 € HT** à charge de la CCTE (programmation pluriannuelle fin 2021- fin 2023):
 - Phase de **transition**: 49 430 € HT- **59 316 € TTC** - Phase Travaux: 847 000 € HT- **1 016 400 € TTC**- Phase de transition programmée sur deux années: **30 000 €** à budgéter en **2021** et **30 000 €** en **2022**. Phase travaux à programmer ultérieurement. Récupération de TVA sur la phase transition et travaux à prendre en compte.
 - Travaux projet HEBMA: projet de 21 011 944 € HT dont participation CCTE de **60 623 €** à répartir sur 3 exercices budgétaires (2021/2022/2023) : soit **20 207,67 €** par an durant trois ans.
 - Projet inscrits au PAPI MEUSE: programmation pluriannuelle
Travaux lutte contre les inondations de Vittel: phase étude en cours, travaux estimés à **3,5 M€** dont reliquat d'environ **700 000 €** également à charge de la CCTE. **Projet à plus longue échéance.**

Environnement – Gemapi- Biodiversité (suite)

3. BIODIVERSITE – Nouveau projet Pluriannuel (Trame Verte et Bleue)

La CCTE a candidaté a l'appel à projets « Trame Verte et Bleue » pour la réalisation d'un premier programme d'actions sur plusieurs années(2021 à 2023) d'un montant global de **611 170 € HT – 733 404 € TTC** sur 3 ans, subventionné à 70 %.

N° action	Intitulé		Coût HT	Coût TTC	2021 TTC	2022 TTC	2023 TTC	Frais salariaux CCTE valorisés
1)	Préservation des zones humides et des mares		290 600 €	348 720 €	105 000 €	166 920 €	64 800 €	
2)	Restauration et Revalorisation des Vergers et des Haies		111 000 €	133 200 €	2 400 €	27 600 €	86 400 €	
3)	Cours d'eau et petits chevelus hydrographiques		100 000 €	120 000 €	12 000 €	61 800 €	11 400 €	
4)	Préservation des prairies permanentes		21 000 €	25 200 €	10 200 €	9 600 €	3 000 €	
5)	Animation et pilotage des actions Vergers et Haies et appui sur l'ensemble des actions		88 570 €	106 284 €	3 954 €	49 950 €	47 580 €	
TOTAL			611 170 €	733 404 €	133 554 €	315 870 €	213 180 €	54 000 € sur 3 ans

Environnement – Gemapi- Biodiversité (suite)

3. BIODIVERSITE – Nouveau projet Pluriannuel (Trame **Verte** et **Bleue**) – suite

Dépenses inscrites en section de fonctionnement et en section d'investissement au titre de l'année 2021:

*Trame **Verte** et **Bleue**: 209 200 € de crédits à prévoir en 2021 car des opérations sont engagées sur deux années: 2021 et 2022*

*31 000 € en dépenses de **fonctionnement** et 7000 € en dépenses **d'investissements***

*20 400 € en dépenses de **fonctionnement** et 150 800 € en dépenses **d'investissements***

Recettes à inscrire au BP 2021: 70 % du montant global de l'opération: 146 440 €

Dont: 35 952 € en fonctionnement et 110 600 €

4. PLAN ABEILLES : 5900 €

➤ Dépenses de fonctionnement BP 2021: 4400 € et dépenses d'investissements 15 00 €

5. AIDE A L'INSTALLATION DE SYSTEMES D'ECONOMIE D'EAU:

➤ dépenses à programmer BP 2020: 30 000 €

➤ recettes à inscrire BP 2020: 19 100 € (17 600 € Leader- 1500 € vente de produits finis)

COMMUNICATION: inscription d'une enveloppe de 14 200 € en section de fonctionnement (réalisation de deux éditions du magazine semestriel de l'intercommunalité, acquisition de matériel de communication...)

CULTURE

Enveloppe budgétaire réelle 2021: **37 300 €**

➤ **Inscription d'une dépense de fonctionnement de 40 300 € (BP2021)**

Financement de plusieurs actions dont:

- 4^{ème} édition du Festival Histoire d'En Rire
- Festival De si De La
- Malette Numérique Bibliothèques et Médiathèques
- Animation dans les bibliothèques
- Intervention musicale dans les écoles avec le CEDEM de Contrexéville
- Animation musicale petite enfance
- Randonnée contée dans les villages
- Chorales dans les églises
- Sortie à l'Opéra de Nancy
- Projet de recrutement d'un service civique

➤ **Inscription d'une recette issue de subventions attendues pour 2020 : 3000 € (2000 € du Conseil Départemental pour la 4^{ème} édition du Festival Histoire d'En Rire et 1000 € de la SACEM pour l'opération « Villages en musique »).**

SPORT – JEUNESSE: 40 000 €

➤ **Politique sportive - événements récurrents à portée nationale, régionale, départementale ou intercommunale, selon le règlement d'intervention adopté par la communauté de communes, action sportive en milieu rural (convention avec l'OMS de Contrexéville...): 30 000 €**

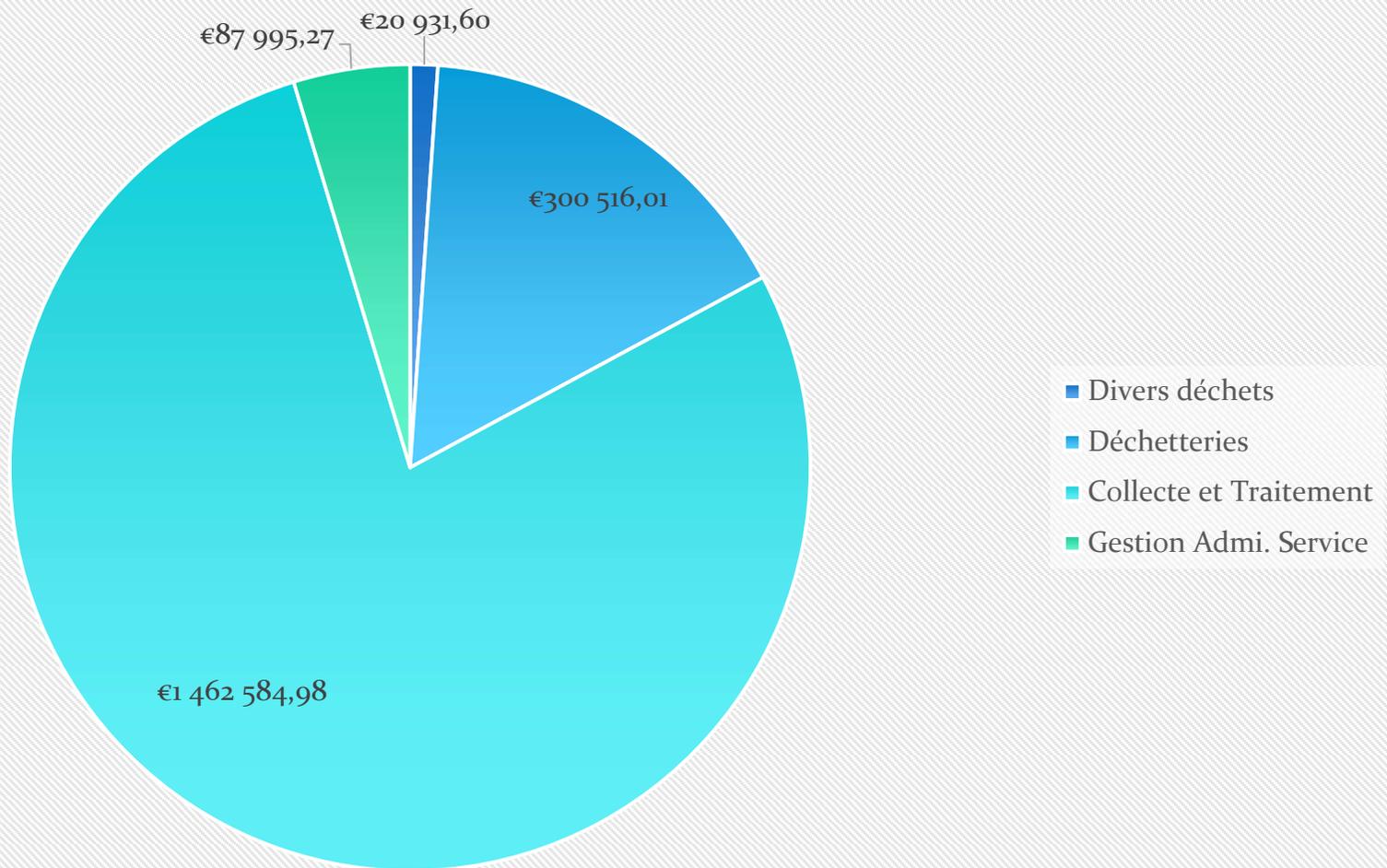
Lors de l'intervention d'événements exceptionnels à portée nationale (Tour de France, Championnat de France de Cross) , une enveloppe exceptionnelle de 10 000 € peut être mobilisée par la CCTE en sus des crédits susvisés.

➤ **Événement exceptionnels 2020: 10 000 € d'enveloppe prévisionnelle (BP 2020)**

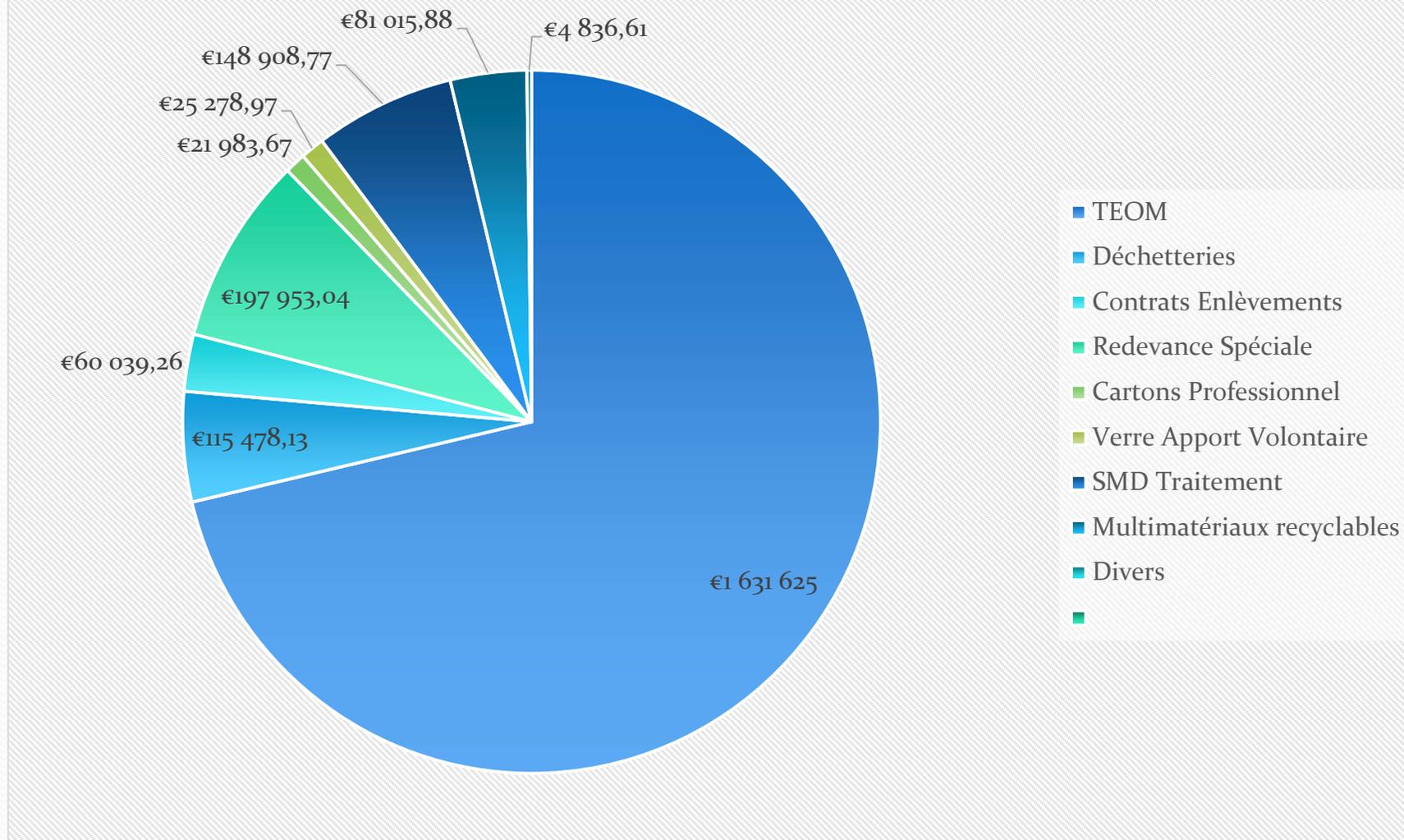
- **DECHETS MENAGERS**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE DES SECTIONS
DEPENSES	1 880 861,02 €	591 968,66 €	2 472 829,08 €
RECETTES	2 287 119,33 €	400 000,00 €	2 687 119,33 €
Solde exercice 2020	+ 406 258,31 €	-191 968,66 €	+214 289,65€

Depenses Fonctionnement Services Déchets Ménagers CCTE

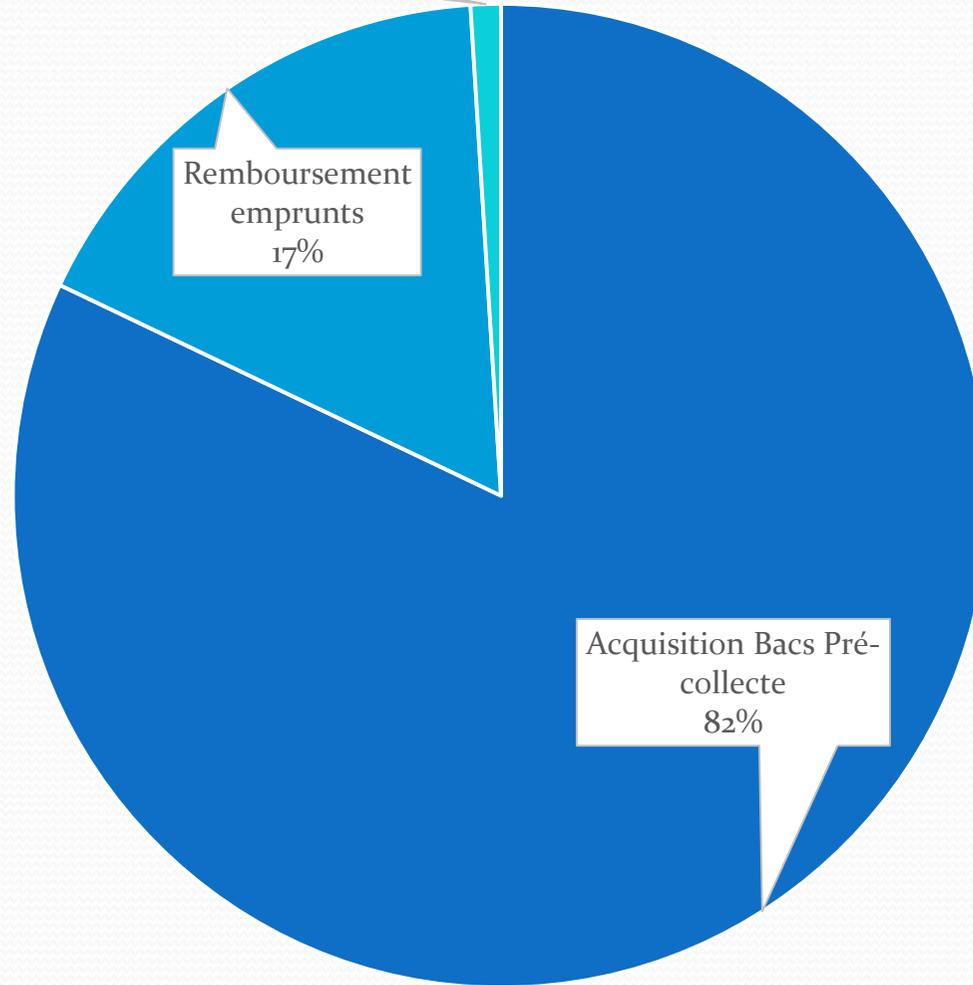


Recettes Fonctionnement Déchets Ménagers CCTE



Divers investissements déchetteries
1%

Dépenses investissements Déchets Ménagers CCTE



DECHETS MENAGERS

Service de base de la Communauté de Communes Terre d'Eau, le compte administratif 2020 retrace **les dépenses de fonctionnement habituelles du service déchets** telles que les **frais de l'ensemble des collectes et de traitement des déchets** et la **réalisation de dépenses d'investissements**, principalement **l'acquisition de bacs jaunes et de bacs OMR puçés destinés à équiper l'ensemble des foyers du territoire** d'un système de pré-collecte adapté à la nouvelle donne de la collecte bimensuelle des déchets ménagers en milieu rural et à l'extension des consignes de collecte sélective. Elles intègrent également le **remboursement du capital des emprunts** pour les déchetteries de Remoncourt et Contrexéville et pour les acquisitions de bacs OMR effectués sur le périmètre de l'ex CC Vittel Contrexéville antérieurement pour un montant de **99 344,35 €**.

L'ensemble du service des déchets a représenté en **2020** une enveloppe financière globale de **2 472 829 €** (toutes sections confondues), soit **une croissance des dépenses par rapport à l'année 2019 (2 048 708,15 €)** due à **l'investissement précité en bacs jaunes et OMR et à leur livraison pour une dépense de 479 688,48 €**.

La balance entre les **dépenses** et les **recettes** de l'ensemble du poste « déchets ménagers » en **2020 (2 472 829 € de dépenses et 2 687 119 € de recettes)** représente un **solde positif de 214 289 €, soit 8,8% des dépenses globales des déchets ménagers**. **Cet excédent reste dans les normes et doit être mis en parallèle avec la hausse de la TGAP pour le traitement à intervenir en 2021 (de 18 à 30 € la tonne) et les investissements à envisager pour la ou les solutions de collecte des biodéchets d'ici 2023.**

Les recettes du services déchets proviennent essentiellement de trois postes:

- La **TEOM – 1 631 625 € -**
- La **redevance spéciale** due par les professionnels et étendues aux communes et à leurs établissements depuis le 1^{er} janvier 2019: **197 953,04 €**
- Les **soutiens au tri** versées par les éco-organismes et EVODIA : **457 741,29 €**.

Cette vue budgétaire intègre l'ensemble des choix actés l'an dernier par le Conseil Communautaire, à savoir le choix d'un **prestataire privé sur l'ensemble du territoire** en lieu et place de la régie à compter du 1^{er} juillet dernier, l'instauration d'une **collecte bimensuelle des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble des communes rurales**, hors les villes de Contrexéville et Vittel, qui ont un taux de TEOM supérieur à ceux des communes rurales (10,07%) au lieu des 8,97 % pratiquées sur le reste du territoire, une **dotation de l'ensemble des foyers du territoire en bacs jaunes à la place des sacs jaunes et renouvellement du parc des bacs roulants sur le territoire de l'ex communauté de communes de Bulgnéville** en raison de la vétusté du parc, la **reprise en gestion directe par la CTE de l'ensemble du parc des déchetteries**. **Cette nouvelle politique ayant été mise en œuvre sur un semestre en 2020, il conviendra de faire un bilan en fin d'année en vue du budget primitif 2022 pour en évaluer l'ensemble des effets.**

Déchets Ménagers – suite-

L'élaboration du budget primitif 2021 du services déchets ménagers prendra en compte les principales orientations budgétaires suivantes:

- ❑ *Reprise en régie directe par la communauté de communes de la déchetterie de Vaudoncourt au 1^{er} janvier 2021 avec budgétisation d'un poste de gardien de déchetterie à hauteur de 30 heures hebdomadaires dans le cadre d'une mise à disposition d'un contrat à durée déterminée via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.*
- ❑ *Recrutement d'un gardien de déchetterie à hauteur de 30 heures semaines pour la déchetterie de Remoncourt à hauteur de 30 heures hebdomadaire dans le cadre d'une mise à disposition d'un contrat à durée déterminée via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale*
- ❑ **Mutualisation du poste d'Agent de Développement chargé de la prévention des déchets dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers)- directement avec la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire -50 % du poste à la charge de chaque collectivité, EVODIA ne pouvant plus assurer le portage pour les deux collectivités sur un plan juridique.**
- ❑ **Développement de la politique des compostages à domicile et du compostage partagé**
- ❑ **Conduite d'une réflexion et d'actions sur la politique des biodéchets sur le territoire à l'horizon 2023 par la commission des déchets ménagers en lien avec l'agent de prévention des déchets.**
- ❑ **Mise à disposition par EVODIA d'un service civique chargée de communiquer auprès des habitants, en lien avec l'ambassadrice du tri, sur l'extension des consignes de tri plastique.**
- ❑ **Cession des camions de la Régie de Collecte des Déchets Ménagers en mars 2021 pour la somme de 171 500 €.**
- ❑ **Equipement des déchetterie intercommunales de système de vidéosurveillance et de signalétique à l'intérieur des déchetteries en lien avec EVODIA et acquisition de matériels pour l'entretien des déchetteries.**
- ❑ **Récupération des anciens bacs OMR non puçés pour démantèlement par la société PAPREC titulaire du marché.**

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2021 PAR CHAPITRE

Section de Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Intitulé	Proposé 2020	Réalisé 2020	Reports	Proposé vote BP 2021
011	Charges à caractère général	3 081 270,00 €	2 294 655,49 €	Néant	3 307 024,00€
012	Charges de personnel	994 834,00 €	798 160,51 €	Néant	850 490,00 €
014	Atténuations de produits	930 400,00 €	810 575,00 €	Néant	950 404,00 €
022	Dépenses imprévues	104 980,50 €	Néant	Néant	150 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement (équilibre budgétaire)	438 159,74 €	Néant	Néant	<i>A intervenir pour équilibre budgétaire</i>
042	Opérations d'ordre Dotations aux amortissements	752 485,00 €	739 891,36 €	Néant	750 000,00 € (prévisionnel sera affiné)
65	Autres charge de gestion courante	327 500,00 €	225 535,62 €	Néant	325 000,00 €
66	Charges financières	18 500,00 €	17 800,66 €	Néant	14 900,00 €
67	Charges exceptionnelles	69 000,00 €	53 661,00 €	Néant	1 000,00 €
TOTAL		6 717 129, 24 €	4 490 279,64 €	Néant	6 348 818,00 €

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2021 PAR CHAPITRE

Section de Fonctionnement Recettes

Chapitre	Intitulé	Proposé 2020	Réalisé 2020	Reports	Proposé vote BP 2021
002	Section de fonctionnement reporté	1 641 366,33 €	1 641 366,33 €	Néant	1 969 085,73 €
013	Atténuations de charges	Néant	12 600,99 €	Néant	Néant
042	Opérations d'ordre Amortissement subventions invest.	99 425,93 €	99 425,93 €	Néant	100 000,00 € (prévisionnel sera affiné)
70	Produits des services, du domaine...	269 500,00 €	286 635,64 €	Néant	232 000,00 €
73	Impôts et Taxes	3 715 000,00€	3 872 812,00 €	Néant	3 505 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	793 095,77 €	900 432,19 €	Néant	690 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00 €	150 366,80 €	Néant	Néant
77	Produits exceptionnels	69 000,00 €	53 661,00 €	Néant	1 000,00 €
TOTAL		6 717 129, 24 €	6 970 733,61 €	Néant	6 749 385,73 €

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2021 PAR CHAPITRE

Section d'Investissement Dépenses

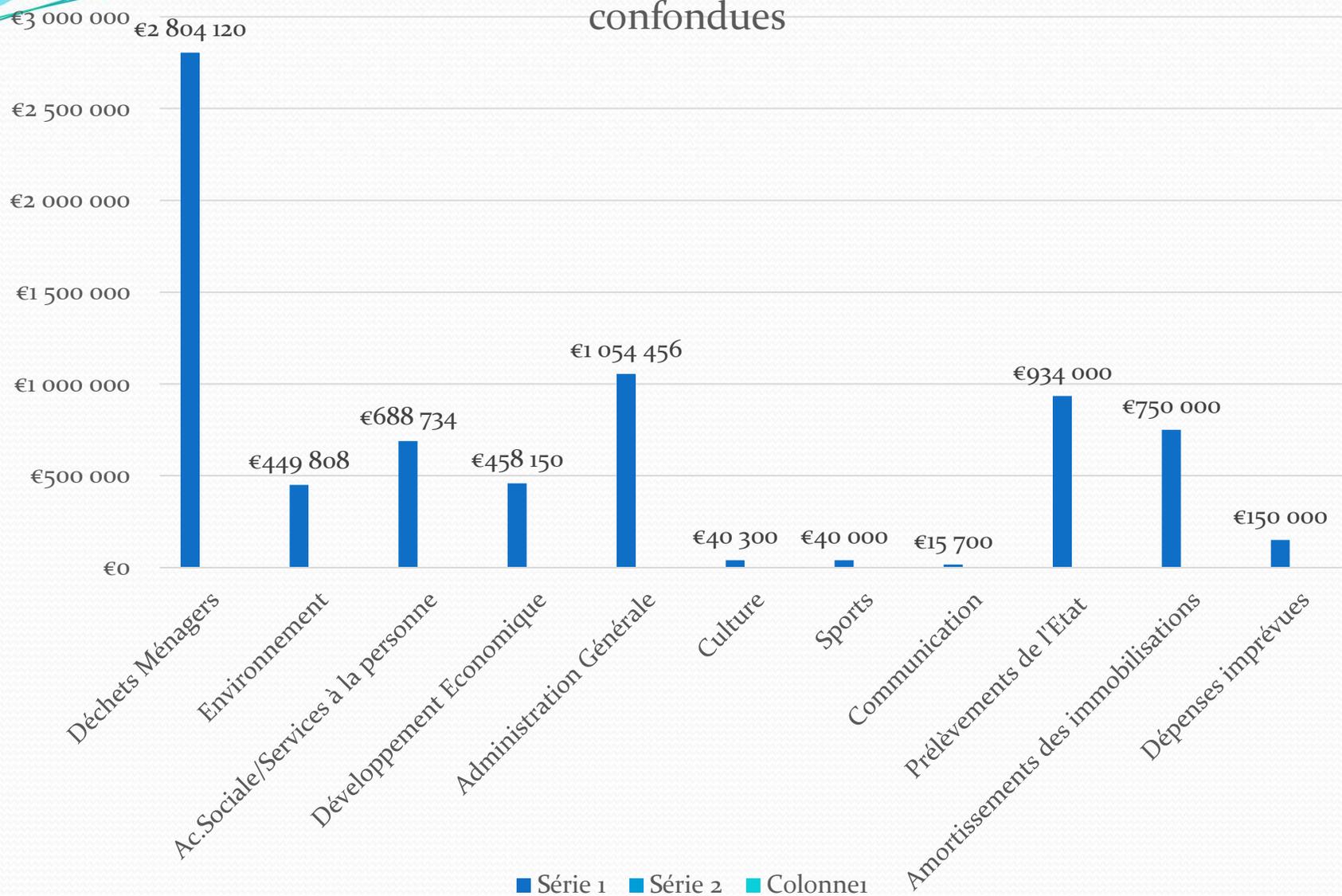
Chapitre	Intitulé	Proposé 2020	Réalisé 2020	Reports	Proposé vote BP 2021
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	Néant	Néant	Néant	Néant
040	Opérations d'ordre transfert entre sections - amortissement subventions	99 425,93 €	99 425,93 €	Néant	100 000,00 €
16	Emprunts et Dettes assimilées	100 000,00 €	99 344,35 €	Néant	154 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	70 000,00 €	52 363,87 €	20 593,00 €	320 400,00 €
204	Subventions d'équipements versées	770 180,00 €	525 512,33 €	151 664,00 €	647 980,00 €
21	Immobilisations corporelles	820 300,42 €	539 060,87 €	110 578,06 €	364 108,00 €
26	Participations et créances rattachées	20,00 €	15,50 €	Néant	Néant
27	Autres immobilisations financières	150 000,00 €	150 000,00 €	Néant	321 665,94 €
TOTAL		2 009 926,35 €	1 465 722,75 €	282 835,06 €	1 921 153,94 €

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2021 PAR CHAPITRE

Section d'Investissement Recettes

Chapitre	Intitulé	Proposé 2020	Réalisé 2020	Reports	Proposé vote BP 2021
001	Section d'exécution section invest. reporté	16 313,22 €	16 313,22 €	Néant	177 752,28 €
021	Virement de la section de fonctionnement (équilibre du budget)	438 159,74 €	Néant	Néant	<i>Ecritures à intervenir</i>
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (amortissement des immobilisations)	752 485,00 €	739 891,36 €	Néant	750 000,00 € (prévisionnel sera affiné)
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves	223 846,52 €	146 931,81 €	Néant	111 368,24 €
13	Subventions d'investissements	402 126,00€	340 338,64€	43 714,54 €	581 626,00 €
16	Emprunts et Dettes Assimilées	Néant	400 000,00 €	Néant	Néant
20	Immobilisations incorporelles	90 344,81 €	Néant	Néant	Néant
23	Immobilisations en cours	226 810,80 €	Néant	Néant	Néant
TOTAL		2 150 086,09 €	1 643 475,03 €	43 714,54 €	1 620 746,52 €

BP 2021 Principaux postes de dépenses toutes sections confondues





V) LE BILAN DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

V. LE BILAN 2020 DU NOUVEAU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CTE

V.1 La section de fonctionnement : les dépenses

CA 2020 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 091 648,44 €
6015	TERRAINS A AMENAGER	701 404,16 €
6045	ACHAT D'ETUDES, DE PRESTATIONS ET DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER)	7 003,94 €
605	ACHATS DU MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	383 240,34 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	0,00€
66	CHARGES FINANCIERES	0,00 €
66 111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 091 648, 44 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS 71 355 VARIATION DE STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	0,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 091 648,44 €

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2020 (hors opération d'ordre). Il s'agit de la **première année d'existence de ce nouveau budget annexe des zones d'activités** de la Communauté de Communes. L'an dernier, à la demande de la Trésorerie, l'ancien budget annexe des zones d'activités de la CC Terre d'Eau - qui regroupait les bâtiments et les zones a été scindé en deux budgets annexes distincts:

- l'ancien budget annexe des zones d'activité s'appelle désormais « budget annexe des bâtiments des zones d'activité de la CCTE »
- Il a été créé un nouveau budget annexe « zones d'activités de la CCTE » qui **concerne uniquement les opérations liées aux acquisitions, cessions et aménagements de terrains avec reprise des opérations comptables réalisées depuis 2017** consécutivement à la fusion des deux intercommunalités sur les zones concernées. Ce budget est établi HT.

Les charges à caractère général.

D'un montant de **1 091 601,48€**, les charges à caractère général sont constituées de trois catégories de dépenses principales: les terrains à aménager, les achats d'études et de prestations de services et les achats de matériel, équipements et travaux.

Les terrains à aménager : 701 404,16 €

Ils intègrent la **reprise des acquisitions de terrains réalisées depuis le 1^{er} janvier 2017** depuis la création de la nouvelle communauté de communes suite à la fusion, acquisitions réalisées sur les zones d'activités de la Croisette à VITTEL (267 474,54 €), la zone d'activité du Moulin de Vanel à MANDRES SUR VAIR (54 438,92€) et de la première échéance du paiement échelonné de la zone d'activité de l'ex BA 902 de CONTREXEVILLE (100 000 €) pour un **montant total de 421 913,46 €**.

Il convient d'ajouter à ces transferts de stocks, la **seconde échéance du paiement échelonné de la zone d'activités de l'ex BA 902 de CONTREXEVILLE pour un montant de 100 000 €, l'acquisition d'une nouvelle parcelle – dite « parcelle BICHON »** sur la zone d'activité du Moulin de Vanel à MANDRES SUR VAIR (acquisition pour 10 992,87 € et indemnités pour l'exploitant 865,70 €).

❑ **Les achats d'études et de prestations de services: 7003,94 €**

Ce chapitre intègre uniquement des **écritures de transferts de stocks** liées à la **reprise des études et prestations de services réalisées sur les zones d'activités depuis la création de la nouvelle communauté de communes Terre d'Eau au 1^{er} janvier 2017** pour un montant de 7003,94 € concernant la zone d'activités d'AUZAINVILLIERS (2260 €), la zone d'activités de Contrexéville (710 €) et la zone d'activités d'HOUECOURT (4033,94 €).

❑ **Les achats de matériels, équipements et travaux: 383 240,34 €**

Ce chapitre intègre également des **écritures de transferts de stocks** liées à la **reprise de l'acquisition de matériels et équipements ainsi que des travaux** réalisés sur les zones d'activités communautaires depuis le 1^{er} janvier 2017 pour un montant de **356 739,28 €** concernant les zones d'activités d'Auzainvilliers (45 984,93 €), du Moulin à Bulgnéville (2355,23 €), de la Grande Tranchée à Bulgnéville (1035,23 €), de la Zone d'Activités de l'Ex Ba 902 de Contrexéville (19 137,14 €), de la zone d'activités d'Houécourt (259 110,35€), de la ZA du Moulin de Vanel à Mandres sur Vair (1035,23 €) et de la zone d'activités de la Croisette à Vittel (28 471,47 €).

Il comprend également le paiement début 2020 des **travaux de signalétique** confiés à la société **ALTEVIA** et réalisés à l'automne-hiver 2019 sur l'ensemble des zones d'activités communautaires pour un montant de **21 224,47**, des **travaux de rebouchage de « nids de poules » sur la zone d'activité de la Croisette** réalisés par la société **CASSIN** pour **2165 €**, ainsi que des travaux **d'électricité** confiés à la société **KERN** sur la **ZA de Contrexéville** pour un montant de **2658,29 €**.

V.2 La section de fonctionnement : les recettes

	CA 2020 RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)	
		.
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	28 682,50 €
7015	VENTE DE TERRAINS AMENAGES	28 682,50 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00€
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 800,00 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	36 482,50 €
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS Variation de stocks de terrains aménagés (71355)	1 091 648,44 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 128 130,94 €



Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2020 (hors opération d'ordre). Il s'agit de la **première année d'existence de ce nouveau budget annexe des zones d'activités** de la Communauté de Communes présenté en HT.

Les produits des services des domaines et ventes diverses

Ce chapitre recense pour 2020 au titre des cessions des terrains aménagés à l'article 7015 un produit de **28 682,50 €** issue de la **vente d'une parcelle** située sur la zone d'activité de la Grande Bataille à **Houécourt à l'entreprise Marcel LECLERC** dans le cadre des projets d'extension de son activité économique.

Les produits exceptionnels

Ce chapitre concerne une recette issue du remboursement par les assurances de sinistre relatif à la signalétique enregistré sur plusieurs panneaux sur les zones d'activités suite à des rafales de vent (Groupama).

Les opérations d'ordre –variation de stocks de terrains aménagés

Les variations de stocks de terrains aménagés (042- opération d'ordre -71 355) sont des enregistrements d'écriture comptables pour un montant de **1 091 648,44 €** relatifs au stock de terrains de la communauté de communes sur les différentes zones.

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020:

A la fin de l'exercice 2020, il existe donc un **solde positif** de la section de fonctionnement de **36 482,50 €**

RECETTES- DEPENSES : 1 128 130, 94 € - 1 091 648,44 € = 36 482,50 €

V.3 La section d'investissement : les dépenses du budget annexes zones d'activités de la CCTE

Le tableau ci-après présente les dépenses d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2020 du budget des zones d'activités de la CCTE.

	CA 2020 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00 €
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissements	0,00 €
16	Emprunts et Dettes assimilés	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections – <i>charges transférées – 3555 terrains aménagés</i>	1 091 648,44 €
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENTS	1 091 648,44 €

- Les dépenses d'investissement réalisées en 2020 correspondent à des dépenses d'ordre relatives aux stocks de terrains aménagés pour l'ensemble des terrains situés sur les différentes zones d'activités communautaires: elles représentent une somme de 1 091 648, 44 €.

	CA 2020 RECETTES D'INVESTISSEMENT	
13	Subventions d'investissement	0, 00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €
16876	Autres établissements publics locaux –emprunt budget principal de la CCTE	150 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	150 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections – charges transférées – 3555 terrains aménagés	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS	150 000,00 €

□ Les recettes d'investissements: en 2020, la seule recette d'investissement enregistrée correspond à une avance du budget principal de la CCTE d'un montant de **150 000 €** issue elle-même du virement d'un excédent du budget annexe des bâtiments des zones d'activités.

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020:

A la fin de l'exercice 2020, il existe donc un **solde négatif** de la section d'investissement de **941 648,44 €**

RECETTES- DEPENSES : 150 000 € - 1 091 648,44 € = - 941 648,44 €

L'ensemble de la section d'investissement présente donc un solde négatif de **905 462,94 € = (941 648,44 – 36 482,50 €** (solde positif de la section de fonctionnement) qui devra être couvert en 2021 par la réalisation d'une avance du budget principal et du montant d'un emprunt à réaliser sur 15 ou 20 ans dans l'attente des produits financiers résultant de la réalisation des cessions de terrains potentielles sur les zones d'activités communautaires.

Il convient de mettre en parallèle ce déficit constaté avec les promesses de vente déjà signées avec la société SOLOCAP en 2019 pour la parcelle sise sur la zone d'activité de la Croisette sur laquelle a été construite le bâtiment-relais communautaire et celle signée avec la société SETL MAIRE pour la parcelle sise sur la zone d'activité d'AUZAINVILLIERS toutes deux pour un montant global cumulé de recettes à intervenir à l'issue des périodes de crédit-bail pour un montant de **497 000 € HT**.



VI) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2021 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

VI. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE 2020 DES ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

PRINCIPALES DEPENSES BP 2021

TERRAINS AMENAGES (6015): acquisition de terrain: 113 500 €

1. ZAC de l'Ex BA 902 à Contrexéville: poursuite du paiement échelonné (3^{ème} échéance) lié au paiement du reliquat du prix d'acquisition de la zone d'activités de Contrexéville (776 868 € HT échelonné entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2026, à raison de 100 000 €/an pendant 7 ans et paiement du solde de 76 868 € le 1^{er} janvier 2026) – 100 000 € en 2020. Restera à rembourser au 31 décembre 2021: 475 868 € HT.
2. Maintien d'une somme de 13 500 € déjà prévue l'an dernier pour l'acquisition de parcelles sur la commune de Mandres sur Vair dans le cadre du développement de la ZA du Moulin de Vanel lié à des projets de développement économique.

ACHAT DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX REALISES (605) : 790 000 € de crédits programmés

1. Travaux d'extension et d'aménagement de la zone d'activité d'AUZAINVILLIERS: 700 000 €
2. Travaux sur la zone d'activité du Moulin à BULGNEVILLE: 20 000 €
3. Travaux sur la zone d'activité de CONTREXEVILLE: 20 000 €
4. Travaux sur la zone d'activité de HOUDECOURT: 25 000 €
5. Travaux sur la zone d'activité du Moulin de Vanel à MANDRES SUR VAIR: 5000 €
6. Travaux sur la zone d'activité de la Croisette à VITTEL: 20 000 €

Le plus gros investissement envisagé en 2021 consiste donc en la réalisation d'une **nouvelle étape de l'aménagement et de la zone d'activité communautaire d'AUZAINVILLIERS** dans le cadre de nouveaux projets de développement sur la zone – implantation prochaine de la SAS CLAUDAGRI et projet de développements à venir. Cet aménagement sera **cofinancé par une subvention DETR sollicitée à hauteur de 40 %** du montant HT du projet définitif, par une subvention sollicitée auprès de la **Région GRAND EST** et par un **emprunt à intervenir** lorsque l'opération sera finalisée à souscrire sur une durée prévisionnelle de dix ans.

❑ **ACHATS ETUDES ET PRESTATIONS (645): 71 500 €**

❖ **Frais de maîtrise d'œuvre. Géomètre, sondages...:40 000 € suite au projet d'aménagement d'Auzainvilliers**

❖ **Programmation de crédits budgétaires de 5000 € sur la ZA du Moulin à Bulgnéville, de 5000 € sur la zone d'activité de Contrexéville, de 5000 € sur la zone d'Houécourt, de 1500 € sur la zone de Mandres sur Vair, de 15 000 € sur la zone de la Croisette à Vittel**

❖ **PRINCIPALES RECETTES BP 2021 ZONES D'ACTIVITES**

❖ **VENTE DE TERRAINS AMENAGES (7015): 355 000 €**

1. Cession de parcelles sur la zone d'activité de CONTREXEVILLE à l'entreprise PAQUET: 218 000 €
2. Cession de parcelles sur la zone d'activités d'AUZAINVILLIERS à la SAS CLAUDAGRI: 110 000 €
3. Projet de cession de parcelles sur la zone d'activités du Moulin à BULGNEVILLE: 27 500 €

❖ **PRODUIT DES SUBVENTIONS ATTENDUES: 300 000 €** (DETR sollicitée à hauteur de 40% montant HT du projet d'extension et d'aménagement de la ZA d'AUZAINVILLIERS + REGION GRAND EST)

❖ **VIREMENT D'UNE AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL POUR CONTRIBUER A L'EQUILIBRE: 324 665,94 €**

❖ **REALISATION D'EMPRUNTS (1341) A HAUTEUR DE 900 000, 00 €:**

1. Emprunt d'équilibre de 500 000 € sur 15 ans dans l'attente de la vente des terrains des zones d'activités et des recettes à venir.
2. Emprunt de 400 000 € sur 10 ans pour le cofinancement de l'extension des aménagements de la zone d'activité d'AUZAINVILLIERS.



VII) LE BILAN 2020 du BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

VII. LE BILAN 2020 DU NOUVEAU BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

VII.1 La section de fonctionnement: les dépenses du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

Le tableau ci-après présente les dépenses d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2020 du budget des bâtiments des zones d'activités de la CCTE.

	CA 2020 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 187,68 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	150 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	24 903,30 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	953 679,11 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	22 153,30 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 227 923,39 €
040	Opérations d'ordre	0,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 227 923,39

Charges à caractère général

D'un montant de **77 187,68 €**, les charges à caractère général rassemblent **l'ensemble des frais liés à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments et des terrains** y attenant sur les zones d'activités communautaires: frais d'électricité pour **l'éclairage public** des différentes zones de la CCTE(7985,16 €), alimentation au **gaz pour le chauffage de l'atelier de transformation de fruit et miellerie** (1080,88 €), **entretien des espaces verts** par la société ID VERDE (9132,19€), entretien et réfection de **voirie** sur les zones d'Auzainvilliers, de Houécourt et de la Croisette à Vittel (3580 €), frais de **maintenance de la mini STEP d'Auzainvilliers** (1920 €), les frais d'**assurance** (2560,69 €), frais de télécommunications pour l'alarme de la mini STEP d'Auzainvilliers (257,06 €). A ces frais s'ajoutent le **paiement des taxes foncières** sur l'ensemble des zones pour un montant de 13 017 € et le paiement de la **taxe d'aménagement liés au bâtiment-relais SETL MAIRE -2L LOGISTICS** sur la zone d'activités d'Auzainvilliers (7503 €).

L'Atelier de Transformation de Fruits et la Miellerie concentrent 31 428 € de crédits liés à son fonctionnement dont **7953 € pour l'acquisition de petits matériels** (poches, cartons, gants...) et **19 220 € pour les frais de remboursement à l'agence d'intérim pour les salariés** assurant le fonctionnement de l'atelier pendant la saison de pressage des fruits.

Autres charges de gestion courante

Cette somme correspond au versement d'un excédent du budget annexe des bâtiments vers le budget principal pour une somme de 150 000 € réalisé à l'automne dernier, somme qui a ensuite été retransférée au budget annexe des zones d'activités de la CCTE pour en diminuer le déficit.

Charges financières

En 2020, ce montant a concerné le remboursement des intérêts des emprunts contractés en 2018 sur dix ans pour la réalisation du bâtiment-relais SOLOCAP sur la zone d'activités de la Croisette à VITTEL (15 091,93 €) ainsi que pour celui engagé pour le financement du bâtiment-relais et la plateforme logistique SETL MAIRE-2 L LOGISTICS sur la zone d'activités d'AUZAINVILLIERS (9812,17 €), soit un montant global de 24 904,10 €.

Charges exceptionnelles:

Ce chapitre concerne les charges transférées des ZAC (écritures d'annulation des stocks antérieurs et transferts des comptes 20,21 et 23) pour un montant de 953 679,21 €. On retrouve cette même écriture au montant identique en recettes de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Dotations aux amortissements:

Il s'agit de l'amortissements du Bâtiment de l'Atelier de Transformation de Fruit et de la Miellerie et de ses équipements pour un montant de 22 153,30 €.

	CA 2020 RECETTES DE FONCTIONNEMENT BATIMENT DES ZONES D'ACTIVITE	
64	CHARGES DE PERSONNEL	ARGES
	6419 Remboursement sur rémunération de personnel	604,11 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	28 802,68 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	384 103,07 €
	752 Revenus des Immeubles	383 969,47 €
	7588 Autres produits divers de gestion courante	133,60 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	955 578,47 €
	7788- Charges transférées des ZAC	953 679,11 €
	7788 Produits exceptionnels divers	1332,79€
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 369 088,33€
	Opérations d'ordre	0,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 369 088,33

Les produits issus des charges de personnel

Il s'agit du remboursement suite à un trop perçu par le centre de gestion d'un salarié intérimaire qui a démissionné, salarié qui travaillait à l'atelier de transformation de fruits l'automne dernier.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses

D'un montant de 28 802,68 €, ils correspondent principalement de paiement par les usagers des frais liés à la transformation de leurs fruits lors de l'utilisation de l'atelier de transformation de fruits durant la saison pour un montant global de 28 368,13 € auquel s'ajoutent le remboursement de taxes foncières par SETL MAIRE sur la zone d'activités d'AUZAINVILLIERS et sur la zone d'Houécourt pour un total de 434,55 €.

Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne principalement le versement des revenus des immeubles (loyers) sur les différents bâtiments et terrains dont la CCTE est propriétaire pour un montant de **383 969,47 €** (Nestlé, Altévia, ID Verde, Aximum et SETL MAIRE pour le bâtiment – relais sur la ZA AUZAINVILLIERS, Terrain Relais SETL MAIRE sur la ZA d'HOUECOURT et société SOLOCAP pour le bâtiment-relais SOLOCAP sur la zone d'activités de la Croisette à VITTEL. Les autres recettes enregistrées au titre de ce chapitre concernent divers produits pour un montant de 133,60 €.

Les produits exceptionnels

Il s'agit d'une part des charges **transférées des ZAC** pour un montant de **953 679,11 €** et d'autre part d'un produit de 1332,79 € issu du remboursement de trop-perçu de la part d'EDF, de GROUPAMA et de l'assurance dommage ouvrage dans le cadre du dossier du bâtiment relais SETL MAIRE sur la ZA d'AUZAINVILLIERS.

Bilan de la section de fonctionnement du budget BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES:

à la fin de l'exercice 2020, il existe donc un solde positif de la section de fonctionnement de 141 164,94 €:
RECETTES- DEPENSES : 1 369 088, 33 € - 1 227 923,39 € = 141 164,94 €

VII.3 La section d'investissement: les dépenses du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

BATIMENTS	CA 2020 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	5019,41 €
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	57,71 €
13	Subventions d'investissements	0,00 €
16	Emprunts et Dettes assimilés	306 066,07 €
1641	<i>Emprunt établissement bancaire</i>	306 066,07 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	311 143,119 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections –opérations patrimoniales	€
001	<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	934 178,06 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS	1 245 321,25 €

Le tableau ci-dessus présente les dépenses d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2020 du budget des bâtiments des zones d'activités de la CCTE.

Les immobilisations corporelles

D'un montant de 5019,41€ en 2020, ces dépenses correspondent au paiement de reliquat notes d'honoraires des architectes pour le dossier de l'Atelier de Transformation de Fruit et de la Miellerie (143,10 €) et pour le bâtiment-relais SOLOCAP (380,21), auxquelles il faut ajouter l'acquisition de matériel technique et outillage nécessaire au fonctionnement de l'Atelier de Transformation de Fruits pour un montant de 4496,10€ (karcher, flexible, filtres...).

Les immobilisations en cours

Les frais (57,71 €) correspondent pour cette année 2020 à un reliquat de facture du maître d'œuvre Armonie Environnement dans le cadre de l'aménagement de la plateforme logistique dédiée à la SETL MAIRE sur la ZA d'Auzainvilliers.

Emprunts et Dettes Assimilées

En 2020, cette somme correspond au remboursement du **capital des emprunts** souscrit d'une part pour la réalisation du **bâtiment relais SOLOCAP** sur la zone d'activité de la Croisette à Vittelet – emprunt souscrit sur 10 ans en 2018 – pour un montant de **180 000 €** et d'autre part pour le **bâtiment relais et la plateforme logistique SETL MAIRE-2L LOGISTICS** sur la zone d'activité d'Auzainvilliers – emprunt souscrit sur 10 ans en 2019 - pour un montant de **126 066,07 €**.

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001): cette somme de **934 178,06 €** correspond au déficit de la section d'investissement reporté du budget des zones d'activités en 2019.

VII.4 La section d'investissement: les dépenses du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

	CA 2020 RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE BATIMENT DES ZONES D'ACTIVITE	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVE	180 810,03 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	180 810,03€
28	Amortissement des immobilisations	22 153,30 €
77	Charges Exceptionnelles	953 679,11€
		€
	<i>Charges Transférées des ZAC (comptes</i>	<i>953 679,11€</i>
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	€
	Opérations d'ordre	0,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 156 642,44 €

Les dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre concerne les **excédents de fonctionnement capitalisés** pour global de **180 810,03 €**.

Les amortissements des immobilisations

Ils consistent en l'amortissements des biens et des matériels et équipements achetés dans l'atelier de transformation de fruit et de la miellerie pour un montant de **22 153,30 €**.

Les charges exceptionnelles

Il s'agit ici des charges transférées des zones d'activités pour une recette de **953 679,11 € - comptes 21 et 23 et 3555**.

Bilan de la section d'investissement du budget BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES:

à la fin de l'exercice 2020, il existe donc un **solde négatif** de la section d'investissement de : **88 678,81 €**

RECETTES- DEPENSES : 1 156 642,44 € - 1 245 351,25 € = - 88 678,81 €

BILAN FINAL DU BUDGET DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

La section de fonctionnement présente un résultat positif de **141 164, 94 €** et la section d'investissement un solde négatif de **88 678,81 €**. Après inscription des restes à réaliser pour **937,12 €** et apurement du déficit d'investissement précité, il restera donc à **reporter au budget primitif 2021 un excédent de fonctionnement de 51 549,01 €**.

V.6 La dette

Banque	Nature de l'emprunt	Montant initial	Période	Durée	Taux	Périodicité	Capital restant du au 01/01/2021	Annuités de l'exercice	
								Capital	Intérêts
Crédit Agricole	Bâtiment Relais SOLOCAP	1 800 000 €	Du 1/03/2018 au 28/02/2028	10 ans	1,05 % TF	Trimestre	1 350 000 €	180 000,00 €	13 172,26 €
Crédit Agricole	Bâtiment relais SETL MAIRE 2L LOGISTICS Auzainvilliers	1 300 000 €	Du 1/01/2019 Au 31/12/2028	10 ans	0,87 % TF	Trimestre	1 048 958 70 €	127 166,43 €	8 711,81 €
	TOTAL	3 100 000,00 €					2 398 958,70 €	307 166,43€	21 884,07 €

L'année 2020 a été marquée d'une part par la **poursuite du remboursement de l'emprunt** contracté en 2018 auprès du Crédit Agricole pour les travaux de construction du **bâtiment relais SOLOCAP** sur la zone d'activité de la Croisette à VITTEL - troisième annuité de 180 000 €, ainsi que par le versement de la deuxième annuité de l'emprunt (126 066,67 €) souscrit également sur une durée de dix ans en 2019 auprès du Crédit Agricole pour les travaux de construction de la plateforme logistique et du bâtiment relais SETL MAIRE- SCI DE LA GRANDE BATAILLE sur la zone d'activités d'AUZAINVILLIERS. Les emprunts relatifs à ces deux bâtiments-relais sont couverts par les loyers versés à terme par ces deux entreprises.



VIII) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2021 BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

VIII. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE 2020 DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

PRINCIPALES DEPENSES BP 2021

Dépenses de Fonctionnement: **133 200 €**

Dépenses d'entretien des zones et des bâtiments dont:

- Intérêts des emprunts des bâtiments SETL MAIRE (ZA Auzainvilliers) et SOLOCAP (ZA VITTEL): **22 500 €**
- Entretien et réparation des bâtiments situés sur la ZA AUZAINVILLIERS (Nestlé, Altévia, ID Verde et Aximum): **9000 €**
- Frais de fonctionnement de l'Atelier de Transformation de Fruits et de la Miellerie: **37 650 €** dont 21 500 € pour le paiement des salariés intérimaires employés pendant la saison de pressage et 8000 € pour le matériel d'équipement nécessaire au fonctionnement de l'atelier.
- Frais d'entretien des espaces verts, des terrains, de l'éclairage public, réfection de voirie, entretien des réseaux, paiement des assurances et des taxes foncières relatives aux différentes zones d'activités: **64 050€**

PRINCIPALES RECETTES BP 2021

Recettes de Fonctionnement: **522 249,01 €**

- Report excédent de fonctionnement ; **51 549,01 €**
- Produit des loyers des différents bâtiments situés sur les zones d'activités: **450 700 €**
- * NESTLE, ALTEVIA, ID VERDE, AXIMUM situés sur la ZA AUZAINVILLIERS: 105 700 €
- * BATIMENT RELAIS SETL MAIRE – ZA AUZAINVILLIERS: 132 000 €
- * BATIMENT RELAIS SOLOCAP –ZA CROISETTE A VITTEL: 173 000 €
- * TERRAIN RELAIS SETL MAIRE HOUECOURT: 40 000 €
- Recette des produits issus de la transformation des fruits à l'Atelier de Transformation de Fruits et à la Miellerie: **20 000 €**

PRINCIPALES DEPENSES BP 2021

Dépenses d'investissement: **371 100 €**

- Bâtiment Relais SOLOCAP : remboursement du capital de l'emprunt: 180 000 €
- Bâtiment Relais SETL MAIRE: remboursement du capital de l'emprunt: 130 000 €
- Atelier de Transformation Fruits Miellerie: acquisition de nouveaux équipements (séchoir de fruits, pasteurisateur avec échangeur, équipements Nectar - dénoyauteur, tamis-, Tireuse, Nettoyeuse Vapeur à Bouteille pour un montant de 61 100 € HT

Recettes d'investissements: **137 615,93 €**

- Subventions investissements ETAT sollicitées dans le cadre du Plan de Relance: **48 000 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé: **89 615,93 €**

CONCLUSIONS

Comme l'ensemble des collectivités territoriales, le **fonctionnement de la communauté de communes Terre d'Eau a été impacté par la crise sanitaire** sans précédent que nous connaissons depuis un an. La CCTE a **su se mobiliser depuis le début de cette crise** en mutualisant les **achats de masques** et de **gel hydroalcoolique** afin de **répondre aux besoins de ses communes et de ses habitants** et pour intervenir fortement, aux côtés de l'Etat et de la Région GRAND EST en **participant financièrement au Fonds de Solidarité mis en place par l'Etat et au Fonds Résistance régional pour accompagner nos acteurs économiques locaux** dans cette phase sans précédent. Récemment, elle a mis en place une **navette spéciale « vaccination »** pour aider aux déplacements des personnes âgées et/ou à mobilité réduite pour leur permettre de se rendre au centre de vaccination mis en place par la ville de Vittel au Palais des Congrès.

Cette préparation budgétaire 2021 s'inscrit donc dans ce contexte inédit de la crise sanitaire de la COVID 19. Ces perspectives sont forcément impactées par cette crise sans que l'amplitude exacte de ses effets ne puisse à ce stade être totalement appréhendées tant sur le plan économique que fiscal pour nos collectivités locales.

Certaines conséquences seront déjà prises en compte dès cette préparation budgétaire 2021 (baisse de la CVAE et de la CFE notamment). Les budgets locaux 2021 et suivants seront donc marqués par des incertitudes structurantes alors même que les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels et de première ligne dans l'accompagnement de l'économie du territoire, le déploiement des services à la population et la transition écologique.

En dépit de ce climat particulier, la CCTE a poursuivi l'an dernier sa dynamique de l'attractivité de son territoire en poursuivant ses actions habituelles et en concrétisant de nouveaux projets à l'image de l'installation d'une **Maison « France Services » à VITTEL** et en **développant les moyens humains de son Relais « Assistants Maternels »** afin d'accroître le panel des services à la population sur son territoire, mais aussi en **restructurant et optimisant le fonctionnement de son service « Déchets Ménagers »** avec la double volonté d'en rationaliser et **maitriser les dépenses** et **d'amplifier la démarche du tri** afin de contribuer davantage au respect de notre environnement.

L'année 2020, bien que spécifique avec la crise sanitaire et le renouvellement des équipes communautaires et municipales, a été une année utile à la CCTE qui a **amorcé l'engagement de nouveaux chantiers communautaires issus notamment de son projet de territoire** adopté fin 2019, qui constitueront la trame de son action en 2021.



La **saine gestion des finances communautaires** nous permet **d'engager dès à présent de nouveaux projets bénéfiques pour notre territoire** et d'enclencher ainsi une **dynamique nouvelle en matière de transition écologique** avec le projet « **Trame Verte et Bleue** » en faveur du respect de la **biodiversité** dans le territoire (**préservation des zones humides, restauration des vergers et des haies, renaturation des cours d'eau et des petits chevelus hydrographiques, prairies permanentes**). Celui-ci vient s'inscrire en parfaite complémentarité avec les actions novatrices mises en place depuis plusieurs années sur le territoire communautaire en matière de développement durable (**atelier de transformation de fruits et miellerie, rucher communautaire, verger conservatoire, plan Abeille, aide financière aux habitants pour l'acquisition de composteurs, d'économiseurs d'eau, de vélos électriques...**). La communauté de communes Terre d'Eau, en lien avec le PETR de la Plaine des Vosges et les autres communautés de communes voisines s'engage également dans un « **Projet Alimentaire Territorial** » dans une logique de développement des circuits courts et de traçabilité des produits.

Une **nouvelle phase de l'aménagement et de l'extension de la zone d'activités économiques d'Auzainvilliers** sera également l'une des actions phares de cette année 2021 afin **d'accompagner l'implantation annoncée de nouveaux acteurs économiques** sur cette zone et **préparer la concrétisation possible d'autres projets** à l'image de **réflexions engagées sur le solaire photovoltaïque** tant sur cette zone que sur celle de la Croisette à Vittel.

L'ensemble des nouvelles actions engagées en 2021 et la poursuite des démarches engagées depuis plusieurs années (**PIG HABITAT, PLAN FIBRE OPTIQUE, AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET TOURISTIQUES , DEVELOPPEMENT DE SENTIERS DE RANDONNEES, ORAC, RAM, FRANCE SERVICES...** s'effectueront **sans solliciter une hausse des taux d'imposition.**

La communauté de communes, comme l'ensemble des autres intercommunalités, doit se prononcer très prochainement sur **la prise de compétences « Mobilités »** qui sera l'un des enjeux majeurs de ces prochaines années pour **accentuer le désenclavement de notre territoire et faciliter les mobilités internes**. La préparation de ce rapport d'orientations budgétaires s'inscrit donc en filigrane avec cette perspective d'acquisition prochaine d'une nouvelle compétence, qui viendra s'ajouter à la **compétence GEMAPI** acquise depuis le 1^{er} janvier 2018 et **demain avec d'autres compétences** annoncées telles que **l'eau et l'assainissement à l'horizon 2026.**

La Communauté de Communes Terre d'Eau aborde donc ce nouvel exercice budgétaire **avec sérénité et détermination** pour continuer à développer l'attractivité de son territoire en **s'investissant dans de nouveaux projets structurants tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement.**



MERCI DE VOTRE ATTENTION